

**École Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

RAPPORT DE STAGE

La Bibliothèque nationale de la Diète au Japon (Tokyo)

Véronique Béranger

sous la responsabilité de

Tsuchiya Noriyoshi – Bibliothèque nationale de la Diète

2001

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8149674

M 2000 DCB ST 02

**École Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

RAPPORT DE STAGE

La Bibliothèque nationale de la Diète au Japon (Tokyo)

Véronique Béranger

sous la responsabilité de

TSUCHIYA Noriyoshi - Bibliothèque nationale de la Diète

2001

REMERCIEMENTS

Qu'il me soit permis de remercier ici en premier lieu le personnel de l'Institut des sciences de l'information et des bibliothèques, et tout particulièrement son directeur, M. Tsuchiya, qui a bien voulu organiser ce stage à la Bibliothèque nationale de la Diète, et m'a grandement facilité l'accès à la documentation, Mme Miwa qui s'est assurée du bon déroulement du stage, Mme Fukushi, de la Réserve, à qui je dois d'utiles remarques, et M. Aijima, qui a bien voulu me laisser accéder aux magasins de la Tôyo Bunko. Je remercie également les bibliothécaires et le personnel de la Bibliothèque nationale de la Diète pour leur accueil tout au long du stage, leurs nombreux conseils, et les fructueux échanges sur la situation des bibliothèques en France et au Japon.

Sommaire

Remerciements	2
Sommaire	3
Sigles utilisés	5
Ères et périodes	5
Bibliographie	6
1. Ouvrages de références	6
2. Les bibliothèques au Japon	6
3. Généralités sur la Bibliothèque nationale de la Diète	7
4. Points particuliers	8
5. Sites web	9
Introduction	10
Première Partie : La Bibliothèque nationale de la Diète du Japon (NDL).	
Présentation générale de l'établissement	11
Ch. 1. Aspects organisationnels	11
1. Historique.....	11
2. Statut et missions.....	12
3. Organisation administrative	13
4. Bâtiments	14
Ch. 2. Aspects fonctionnels : des collections, leur traitement et leurs publics	15
1. Les acquisitions et la conservation	15
1.1. Le système de dépôt légal et sa réforme	15
1.2. Achats.....	16
1.3. Échanges et dons.....	17
1.4. Questions de conservation	17
2. Le traitement des collections	17
3. Les services aux publics.....	20
3.1. Une bibliothèque au service des membres de la Diète.....	20
3.2. Une bibliothèque au service de l'administration ministérielle et de la magistrature..	20
3.3. Une bibliothèque au service du public.....	21
Ch. 3. Les projets actuels	22
1. La Bibliothèque internationale des livres pour enfants : <i>Kokusai kodomo toshokan</i> 国際子供図書館 (2000)	22
2. L'annexe Kansai kan 関西館 (2002).....	23
3. Projet de bibliothèque électronique (<i>denshi toshokan</i> 電子図書館).....	24
2^e partie : déroulement du stage et activités du stagiaire	25
Introduction.....	25
1. L'Institut des sciences de l'information et des bibliothèques	26
2. Réserve des Livres rares et Tōyō Bunko	26

Conclusion	28
Annexes I : La Bibliothèque nationale de la Diète	I
ANNEXE 1 : Loi de la Bibliothèque nationale de la Diète	II
ANNEXE 2 : Organigramme de la Bibliothèque nationale de la Diète	IX
ANNEXE 3 : Salles de lecture (coupe des bâtiments).....	X
ANNEXE 4 : Plans au sol des bâtiments.....	XI
ANNEXE 5 : Le système de dépôt légal au Japon.....	XII
ANNEXE 6 : Les collections et les acquisitions en chiffres.....	XIII
Les collections en 1999	XIII
L'accroissement des collections depuis 1948.....	XIV
Le budget des acquisitions.....	XIV
ANNEXE 7 : Collections importantes en chiffres	XV
ANNEXE 8 : Nippon Decimal Classification et Nippon Cataloguing Rules.....	XVII
ANNEXE 9 : La NDLC	XVIII
ANNEXE 10 : Les bases de données accessibles sur NOREN	XIX
ANNEXE 11 : Récapitulatif des supports de diffusion de la bibliographie nationale japonaise	XX
ANNEXE 12 : Utilisation des données de la bibliographie nationale.....	XXI
ANNEXE 13 : Services de références pour les membres de la Diète	XXII
ANNEXE 14 : Évolution des demandes de photocopie depuis 1987.....	XXII
ANNEXE 15 : Plans au sol de la Bibliothèque internationale des livres pour enfants.....	XXIII
ANNEXE 16 : Maquette et élévation du Kansai-kan.....	XXIV
ANNEXE 17 : Les organismes de recherche en bibliothéconomie au Japon	XXV
Annexes II: déroulement du stage et activité du stagiaire	XXVI
Planning du stage.....	XXVI
Conférence donnée à la NDLC.....	XXVIII

Sigles utilisés

BBF : *Bulletin des bibliothèques de France*

BNF : Bibliothèque Nationale de France

IFLA : International Federation of Library Association

JIS : Japan industrial standard

JLA : Japan Library Association (*Nihon toshokan kyōkai*)

KKTG : *Kokuritsu Kokkai Toshokan Geppō* [bulletin mensuel de la NDL]

NDC : Nippon Decimal Classification (Classification décimale japonaise)

NDL : Bibliothèque nationale de la Diète

NDLC : National Diet Library Classification

NCR : Nippon Cataloguing Rules (Normes japonaises de catalogage)

NOREN : National Diet Library Online Information Retrieval Network

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Ères et périodes

Edo : 1603-1868

Meiji : 1868-1912

Taishō : 1912-1926

Shōwa : 1926-1989

Bibliographie

1. Ouvrages de références

Nihon no toshokan : keitô to meibo / Statistics on Libraries in Japan. Tokyo : Nihon Toshokan kyôkai, 1999. 499 p.

『日本の図書館・系統と名簿』 東京 日本図書館協会

TAKEDA Eiji dir. *Nihon toshokan hôki kijun sôran / Japanese Library Laws and Regulations.* Tokyo : Nihon Toshokan kyôkai. 1578 p.

武田英治 『日本図書館法規基準総覧』 東京 日本図書館協会

Toshokangaku yôgo-shû [dictionnaire de bibliothéconomie]. Tokyo : Nihon Toshokan kyôkai, 1988 (éd. rév. 1996). 365 p.

『図書館学用語集』 東京 日本図書館協会

Toshokan jôhō-gaku hando bukku [manuel de bibliothéconomie]. Tokyo : Maruzen, 1999 (2e éd).

『図書館情報学ハンドブック』 東京 丸善株式会社

Toshokan nenkan / Library Year Book. Tokyo : Nihon Toshokan kyôkai, 1998. 746 p.

『図書館年鑑』 東京 日本図書館協会

2. Les bibliothèques au Japon

KITAJIMA Takehiko, NAKAMORI Tsuyoshi, NAKANO Takeshi, YAMAMOTO Tsuneo, OGAWA Toshihiko. *Toshokan tokuron.* Tokyo : Tôkyô shoseki, 1998.

北島武彦・中森強・中野猛・山本恒夫・小川俊彦 『図書館特論』 東京 東京書籍株式会社

Libraries in Japan. Tokyo : Japan Libraries Association, 1994. 107 p.

Toshokan wa ima : hakusho, Nihon no toshokan 1997 [les bibliothèques aujourd'hui : livre blanc, les bibliothèques japonaises en 1997]. Tokyo : Nihon Toshokan Kyôkai, 1997. 192 p.

『図書館はいま : 白書・日本の図書館 1997』 東京 日本図書館協会

WELCH Theodore F. *Libraries and Librarianship in Japan.* Greenwood Press : Westport (Connecticut), London, 1997. 215 p.

3. Généralités sur la Bibliothèque nationale de la Diète

- ISHIZUKA Eiji.** « Kokuritsu Kokkai Toshokan no kadai » [les grandes questions concernant la NDL], *Toshokan-kai*, t. 45, n°1, 1993, p. 26-32
石塚栄二 「国立国会図書館の課題」、『図書館界』
- ITÔ Naosuke.** « Kokuritsu Kokkai Toshokan no genjō to 21 seiki ni mukete no kadai » [situation actuelle de la NDL et questions à l'orée du 21^e s.], *Lisn. N°100*, 1999, p. 1-4
伊藤直弼 「国立国会図書館の現状と21世紀に向けての課題」、『Lisn』
- Kokuritsu Kokkai Toshokan gojūnen no ayumi* [cinquante ans d'histoire de la NDL]. Tokyo : Kokuritsu Kokkai Toshokan, 1998
『国立国会図書館50年のあゆみ』 東京 国立国会図書館
- Kokuritsu Kokkai Toshokan gojūnen-shi* [cinquante ans d'histoire de la NDL]. Tokyo : Kokuritsu Kokkai Toshokan, 1999. 793 p.
『国立国会図書館50年史』 東京 国立国会図書館
- Kokuritsu Kokkai Toshokan hōki-shū* [réglementation de la NDL]. Tokyo : Kokuritsu Kokkai Toshokan, 1995. 638, 28 p.
『国立国会図書館法規集』 東京 国立国会図書館
- Kokuritsu Kokkai Toshokan hyakka* [encyclopédie de la NDL]. Tokyo : Shuppan Nyūsu-sha, 1989. 414 p.
『国立国会図書館百科』 東京 出版ニュース社
- Kokuritsu Kokkai Toshokan nenpō / Annual Report of the National Diet Library. Ap. 1998-March 31 1999.* Kokuritsu Kokkai Toshokan, 1999. 258 p.
『国立国会図書館年報』 東京 国立国会図書館
- Kokuritsu Kokkai Toshokan nenpō / Annual Report of the National Diet Library. Ap. 1999-March 31 2000.* Kokuritsu Kokkai Toshokan, 2000. 251 p.
『国立国会図書館年報』 東京 国立国会図書館
- Kokuritsu Kokkai Toshokan no shigoto* [travailler à la NDL]. Tokyo : Kokuritsu Kokkai Toshokan, Nichigai Associates, 1997. 230 p.
『国立国会図書館の仕事』 東京 国立国会図書館 日外アソシエーツ
- Kokuritsu Kokkai Toshokan nyūmon* [introduction à la NDL]. Tokyo : 1998. 275, 6 p.
『国立国会図書館・入門』 東京 三一書房
- Kokuritsu Kokkai Toshokan sanjūnen-shi* [trente ans d'histoire de la NDL]. Tokyo : Kokuritsu Kokkai Toshokan, 1978. 528 p.
『国立国会図書館三十年史』 東京 国立国会図書館

Kokuritsu Kokkai Toshokan sanjūnen-shi — shiryō-hen [trente ans d'histoire de la NDL : documents]. Tokyo : Kokuritsu Kokkai Toshokan, 1980. 661 p.

『国立国会図書館三十年史・資料編』 東京 国立国会図書館

National Diet Library. Tokyo : National Diet Library, 1992. 14 p.

4. Points particuliers

4.1. Le dépôt légal

21 seiki wo tenpo shita waga kuni no nôhon seido no arikata : denshi shuppan-butsu wo chūshin ni [situation du dépôt légal au Japon à l'orée du 21^e s. : 21 Février 1999]. Kokuritsu Kokkai Toshokan Nôhon seido chōsa-kai. 59 p.

『21世紀を展望した我が国の納本制度の在り方・電子出版物を中心に』 平成11年2月21日 国立国会図書館 納本制度調査会

« Pakkēji-kei denshi shuppanbutsu no nôhon kaishi » [le dépôt légal des publications électroniques], TTGP, n°475, octobre 2000, p. 2-5

「パッケージ系電子出版物の納本開始」、『国立国会図書館月報』

Kokuritsu Kokkai Toshokan Gaido : Seifu shuppan-butsu nôhon no onegai Q&A [Guide de la NDL : le dépôt légal des publications officielles]. Tokyo, Kokuritsu Kokkai Toshokan, 1991. 4 p.

『国立国会図書館ガイド・政府出版物納本のお願い Q&A』 東京 国立国会図書館

Kokuritsu Kokkai Toshokan Gaido : Shuppan-butsu nôhon no onegai Q&A [Guide de la NDL : le dépôt légal]. Tokyo, Kokuritsu Kokkai Toshokan, 2000. 4 p.

『国立国会図書館ガイド・出版物納本のお願い Q&A』 東京 国立国会図書館

Nôhon seido no kaisei ni tsuite [la réforme du dépôt légal]. Tokyo, Kokuritsu Kokkai Toshokan. 4 p.

『納本制度の改正について』 東京 国立国会図書館

4.2. Le traitement bibliographique

KASAI Hiroo. *Nihon zenkoku shoshi : kako, genzai, mirai* [bibliographie nationale du Japon : passé, présent, avenir]. Conférence donnée le 13 février 1997, Toshokan jōhō gaku kenshū (« mokuroku jōhō no gendai to tenbou : OPAC, Inta-netto, denshi toshokan »).

笠井広男 『日本全国書誌・過去、現在、未来』 図書館情報学研修（目録情報の現代と展望 : OPAC, インターネット, 電子図書館）

UTSU Jun, NAKAMURA Noriko, *Kokuritsu Kokkai Toshokan Mokuroku, shoshi no tsukaikata* [manuel d'utilisation des catalogues et bibliographies de la NDL], Tokyo, Kokuritsu Kokkai Toshokan, 1992. 130 p. (« Keshû Kyôzai shirizu », 9)

宇津純、中村規子、『国立国会図書館目録・書誌の使い方』、国立国会図書館（研修教材シリーズ 9）

WANAKA Mikio. *JAPAN/MARC no sakusei to teikyô ni tsuite* [réalisation et diffusion de JAPAN/MARC]. Conférence donnée le 18 février 1997. Nihon kenkyû jôkyû shisho kenshû.

和中幹雄『JAPAN/MARCの作成と提供について』日本研究上級司書研修（図書部図書整理課長補佐）

« Watosho sokyû nyûryoku sagyô no shûryô ni tsuite » [l'achèvement de la conversion rétrospective des livres japonais], KKTG, 1999, n°456, p. 2-12.

「和図書週及入力作業の終了について」、『国立国会図書館月報』

« Zasshi kiji sakuin no gyômu kakumei : 1994-2000 » [révolution dans le travail d'indexation bibliographique des périodiques], KKTG, 1999, n°464, p. 2-18.

「雑誌記事索引の業務革命」、『国立国会図書館月報』

4.3. La Bibliothèque des livres pour enfants, le Kansai-kan

KITO Junko. « Le Kansai-kan : un second bâtiment pour la Bibliothèque nationale de la Diète du Japon », *BBF*, t. 44, n°6, 1999, p. 72-75.

Kokuritsu Kokkai Toshokan Kansai-kan. Tokyo, Kokuritsu Kokkai Toshokan. [8 p.]

『国立国会図書館関西館』 東京 国立国会図書館

Kokusai Kodomo Toshokan. Tokyo, Kokuritsu Kokkai Toshokan. [8 p.]

『国際子供図書館』 東京 国立国会図書館

5. Sites web

Page d'accueil de la NDL : <http://www.ndl.go.jp/>

OPAC-Web de la NDL : <http://webopac2.ndl.go.jp/>

Page d'accueil de la Bibliothèque des livres pour enfants : <http://www.kodomo.go.jp>

Page d'accueil de la Tôyô Bunko : <http://www.toyo-bunko.or.jp>

Introduction

La Bibliothèque nationale de la Diète au Japon assure à la fois les fonctions de bibliothèque nationale et de bibliothèque du Parlement. Relativement récente (1948), définie sur le modèle américain de la Bibliothèque du Congrès, et née du souci de démocratiser l'accès à l'information, cette bibliothèque hérite également d'une riche histoire liée à celle de la Bibliothèque impériale. Elle voit aujourd'hui son organisation bouleversée par les projets de bibliothèque numérique et son rôle international s'affirmer. Les changements en perspective et les défis dont ils s'accompagnent impliquent la réorganisation des structures actuelles.

Ce stage d'étude à la Bibliothèque nationale de la Diète, outre l'intérêt qu'il offrait du point de vue du traitement des collections patrimoniales, objet du mémoire d'études, a été l'occasion d'analyser sur le terrain une institution en pleine mutation. Le cinquantième anniversaire de sa fondation en 1998 a donné lieu à de nombreuses analyses et questionnement concernant son rôle au tournant du siècle. Ce stage a également permis de mieux comprendre l'organisation des bibliothèques au Japon, de saisir les liens particuliers qui les unissent aux différents partenaires des métiers du livre (éditeurs, libraires) et aux organisations internationales (IFLA, Unesco).

Pour rendre compte de cette expérience, nous nous proposons de présenter dans un premier temps l'établissement d'accueil, son organisation et son fonctionnement, et les enjeux soulevés par les réformes en cours. Puis, dans un deuxième temps, nous présenterons brièvement l'action du stagiaire durant cette période, ainsi que les difficultés particulières qui ont été rencontrées au cours du stage. Nous avons surtout tenté de faire ressortir les particularités de la Bibliothèque nationale de la Diète par rapport aux bibliothèques occidentales, d'établir des parallèles et de faire comprendre au lecteur la spécificité du système japonais des bibliothèques.

Première Partie : La Bibliothèque nationale de la Diète du Japon (NDL). Présentation générale de l'établissement

Ch. 1. Aspects organisationnels

1. Historique

L'histoire de la Bibliothèque nationale de la Diète (NDL) ne peut se comprendre sans la prise en compte des influences étrangères qui ont marqué l'histoire du Japon depuis son ouverture au milieu du 19^e s. : l'ouverture aux méthodes occidentales au moment de la Restauration impériale de Meiji en 1868, et l'adoption d'une conception démocratique sur une large échelle avec l'occupation américaine (1945-1950).

L'émergence de la notion de bibliothèque publique au Japon après la chute du gouvernement féodal et la Restauration du pouvoir impérial en 1868 provient de l'influence des idées occidentales¹. Témoin de la nouvelle perception dont la bibliothèque est l'objet, le mot *toshokan* 図書館 est créé pour remplacer celui de *bunko* 文庫, désignant les collections privées. Fukuzawa Yūkichi 福沢勇吉, fondateur de l'Université de Keiō, est le premier à rapporter ses observations sur le système des bibliothèques publiques dans son ouvrage sur l'Occident publié en 1866 : il s'inspire surtout des bibliothèques nationales de Londres ou Paris, fait état du dépôt légal, de la gratuité et de la grande facilité d'accès à la lecture.

Les collections de la NDL reflètent l'histoire des grandes collections qui furent absorbées dans les bibliothèques publiques durant cette période. Elle trouve en effet ses origines dans deux bibliothèques nées de la Restauration : la bibliothèque de la Diète, instituée en 1890, et la Bibliothèque impériale, officiellement reconnue comme la Bibliothèque nationale du Japon en 1898. La Bibliothèque impériale elle-même fut

¹ Contrairement à ce qui se passait en Chine, où l'État était prépondérant dans la collection et la définition des critères de choix des livres, les bibliothèques privées au Japon ont joué un rôle capital dans le rassemblement et la conservation des livres, jusqu'à la constitution de bibliothèques publiques au XIX^e

constituée à partir de l'ancienne bibliothèque des *Shōgun*² et de la Bibliothèque de Tokyo, fondée en 1872 sur le modèle occidental³. Le fonds de cette dernière est riche en publications de l'ère Meiji, provenant du système de censure établi en 1875 ; ceci explique la richesse du fonds de la NDL concernant cette période. La Bibliothèque impériale fut installée dans un nouveau bâtiment à Ueno (Nord-Est de Tokyo) en 1906.

Après la guerre, les autorités américaines établissent un plan pour une politique unifiée de reconstruction des bibliothèques à travers le Japon. La mission des bibliothèques est considérée comme une aide à la démocratisation du pays. Cette orientation est particulièrement sensible dans la Loi sur la Bibliothèque nationale de la Diète (*Kokuritsu Kokkai Toshokan-hō* 国立国会図書館法, voir Annexe 1) de février 1948 : celle-ci est introduite par un préambule affirmant les valeurs de liberté, de paix internationale et de démocratie (Voir Annexe 1). La NDL représente en effet avant tout un service documentaire destiné aux membres des deux Chambres (la Diète) afin de leur permettre d'accomplir leur mission.

La NDL ouvre au public en juin 1948 dans le palais détaché Akasaka avec un fonds de 300 000 ouvrages provenant de la Bibliothèque impériale de Ueno. En août 1961 fut érigé le bâtiment central actuel situé dans le voisinage immédiat de la Diète et de la Cour Suprême, pour abriter un fonds d'environ deux millions d'ouvrages ; il se trouve au cœur du centre politique et administratif de Tokyo.

2. Statut et missions

la NDL est placée sous la tutelle de la Diète (Parlement, composé de la Chambre des Représentants, *Shūgiin* 衆議院, et de la Chambre Haute *Sangiin* 参議院), et plus

² Durant la période d'Edo (1603-1868), le *Shōgun*, chef militaire, avait la prééminence du pouvoir par rapport à l'empereur, tenu à un rôle décoratif. Le premier *Shōgun*, Tokugawa Ieyasu (1603-1616), grand bibliophile, encouragea les études confucéennes et établit sa bibliothèque personnelle dans le château d'Edo (actuelle Tokyo) ; il profita de sa position dominante pour l'enrichir de façon systématique ; elle se compose principalement de livres chinois. Le 8^e *Shōgun*, Tokugawa Yoshimune (1716-1745), accéléra la croissance de cette bibliothèque et mena une politique active d'acquisition ; la collection reflète son intérêt pour les livres chinois et occidentaux, notamment hollandais. Il est ainsi paradoxal que cet ancêtre de la Bibliothèque nationale soit dominé par les productions importées.

³ En 1872, le ministère de l'Éducation établit la première bibliothèque ouverte au public, le *Shojaku-kan* 書籍館, à Tokyo. Elle est intégrée à un musée, sur le modèle du British Museum, mais la conception et les collections restent modestes. En 1875, un système de dépôt légal est instauré à des fins de censure. En 1880, elle est renommée Bibliothèque de Tokyo (*Tōkyō Toshokan* 東京図書館).

précisément du Comité gérant l'administration des deux Chambres (*Giin un.ei iinkai* 議員運営委員会). Il nomme le personnel, examine les règlements, le fonctionnement et le budget de la bibliothèque, qui sont soumis à son accord.

Les missions sont définies dans la Loi sur la Bibliothèque nationale de la Diète promulguée le 9 février 1948 (Art.2). Celle-ci se fonde tout d'abord sur la Loi sur la Diète, qui reconnaissait la nécessité de constituer une bibliothèque pour les membres de la Diète. L'article 2 place donc la priorité sur cette mission : « la Bibliothèque nationale de la Diète est chargée de rassembler livres et autres documents dans le but d'assister les membres de la Diète dans l'accomplissement de leurs fonctions, et d'offrir les services d'une bibliothèque aux organes exécutifs et judiciaires, ainsi qu'aux citoyens du Japon »⁴.

La NDL rassemble les publications parues sur le territoire national, au titre du dépôt légal, assure leur conservation, et publie leur catalogue. La loi sur la NDL a été révisée de nombreuses fois depuis 1948 ; la dernière révision en date, instaurant le dépôt légal des publications électroniques, a eu lieu en octobre 2000

3. Organisation administrative

La NDL compte cinq départements (administration, acquisitions, livres, périodiques, collections spécialisées, coopération entre bibliothèques), chacun comportant plusieurs divisions, et un bureau (études et références en matière législative), divisé en services thématiques⁵.

La NDL compte trois bibliothèques annexes : la Bibliothèque détachée de la Diète (Kokkai Bunkan 国会分館), la Bibliothèque de Ueno (Ueno Toshokan 上野図書館), héritière de la Bibliothèque impériale et devenue en 2000 la Bibliothèque internationale des livres pour enfants (Kokusai Kodomo Toshokan 国際子供図書館), et la Bibliothèque orientale (Tôyô Bunko 東洋文庫), dont les collections appartiennent à la Fondation de la Tôyô Bunko mais sont gérées par le personnel de la NDL. Chacune de ces bibliothèques compte une dizaine de personnes dans son personnel.

⁴ Voir Annexe 1.

⁵ Le bureau (*kyoku* 局) correspond à un niveau hiérarchique plus élevé que le département (*bu* 部). Voir Annexe 2.

On compte également 35 bibliothèques d'organismes gouvernementaux (ministères, Cour Suprême...) dépendant de la NDL, mais ayant un budget propre. Ces bibliothèques servent de bibliothèques dépositaires du dépôt légal en matière de publications officielles. Cette organisation en bibliothèques annexes est propre au Japon.

Le budget de la NDL s'élevait à 15,2 billions de yen en 1999, sur lesquels 1,340 billions étaient consacrés aux acquisitions. Enfin, la NDL emploie 862 personnes (janvier 2000), sélectionnées par concours ; ces concours s'étagent sur plusieurs niveaux (fin du lycée-licence) et comportent un nombre très varié de spécialisations, ne nécessitant pas de connaissances préalables en bibliothéconomie. La formation est ensuite assurée par le service de la formation du personnel, dépendant de la division de la coopération entre bibliothèques.

FF?

4. Bâtiments

Le bâtiment central, d'une surface de 73 674 m², est conçu sur un plan carré de 90 m. de côté : le lecteur accède tout d'abord à un large hall abritant les fichiers, les postes de recherche bibliographique, le comptoir des ouvrages. Autour de ce hall central sont disposées trois salles de lecture. Les salles spécialisées sont enfin réparties dans les étages supérieurs, autour du carré central comportant les magasins (6 étages, 172 km linéaires). Les 11 salles de lecture du bâtiment central représentent un total de 800 places environ.

En 1981, une annexe fut construite sur le côté nord du bâtiment principal, pour accroître les capacités de stockage de la bibliothèque. Les travaux furent achevés en 1986. L'annexe est un quadrilatère de 143 m. sur 43, et comporte en tout 12 étages, dont 8 sont souterrains et servent de magasins ; ce qui donne une surface équivalente à celle du bâtiment principal, soit 71 594 m². Ce bâtiment a été conçu autour d'un puit de lumière qui permet à la lumière naturelle de pénétrer jusqu'au niveau le plus bas. Avec le bâtiment principal, la bibliothèque totalise 1 900 places de lectures réparties dans les différentes salles.

Les capacités du bâtiment principal et de l'annexe (12 millions de volumes) devant arriver à leur terme, la décision de construire une nouvelle annexe fut prise dès 1988 : il s'agit de l'annexe du Kansai, en cours de réalisation.

Ch. 2. Aspects fonctionnels : des collections, leur traitement et leurs publics

1. Les acquisitions et la conservation

En tant que bibliothèque nationale, la NDL acquiert les publications paraissant sur le territoire national, au titre du dépôt légal. Le programme d'acquisition, prenant en compte l'ouverture de la Bibliothèque internationale des livres pour enfants en 2000, et de l'annexe du Kansai à l'horizon 2002, insiste, pour les publications japonaises, sur les supports de substitution, sur les publications relatives à l'Asie (destinées au Centre de recherche sur l'Asie du Kansai-kan), et les publications pour la jeunesse. Enfin, l'accent est aussi placé sur les ouvrages concernant la législation, et les publications officielles étrangères⁶ ou internationales destinées principalement à assister le travail des membres de la Diète.

1.1. Le système de dépôt légal et sa réforme

La NDL est dépositaire des publications parues sur le territoire japonais, quelle que soit leur langue, sur différents supports (imprimés, plans, disques, films de cinéma, microfilms...) ; elle reçoit au titre du dépôt légal plusieurs exemplaires des publications provenant d'instances gouvernementales ou de l'administration locale (Art. 24 de la Loi sur la NDL)⁶, et un exemplaire des publications provenant des maisons d'édition (Art. 25).

⁶ Le nombre d'exemplaires (30 dans le cas d'un tirage à plus de 500 exemplaires) a été récemment révisé à la baisse.

Une des originalités du système de dépôt légal est qu'il donne lieu à une indemnisation des maisons d'édition à hauteur du prix coûtant du livre (soit environ la moitié du prix public). Cette somme constitue un poids non négligeable dans le budget de la NDL.

A partir du 1^{er} octobre 2000, à la suite de la révision de la Loi de la NDL permettant la réforme du dépôt légal, les publications électroniques seront l'objet d'un dépôt à la NDL. Ce type de productions représente une forte activité au Japon, et il était essentiel d'en assurer la conservation. Les données, les applications ou les jeux stockés sur des supports physiques comme les CD-ROM, ou les DVD paraissant au Japon seront déposés, dans la version « la plus appropriée », en terme d'utilisation et de conservation. Les publications numériques en ligne feront l'objet d'acquisitions sélectives.

Certaines publications continuent à ne pas être prises en compte par le dépôt légal, comme les manuels scolaires, les programmes de télévision, ou les catalogues d'exposition.

1.2. Achats

Jusqu'en 1989, la NDL restait peu sensible à la question des acquisitions d'ouvrages japonais⁷. Cette évolution correspond principalement à une prise de conscience de son rôle en tant que bibliothèque patrimoniale ; il s'agit également d'acquérir des supports de substitution (microfil ms...). Les acquisitions de ce type étaient au nombre de 9 904 volumes en 1999.

Pour les ouvrages étrangers, l'accent est mis sur les ouvrages portant sur le Japon, sur les traductions d'auteurs japonais en langues étrangères, et également sur les ouvrages de références et les bibliographies. Par ailleurs, le poids des périodiques scientifiques et techniques reste considérable dans le poste budgétaire des acquisitions⁸ ; devant le prix de l'abonnement à ces périodiques, et la difficulté de rivaliser avec les bibliothèques de recherche, la NDL voit chaque année se réduire le nombre de titres acquis dans ce domaine.

⁷ Les publications acquises par ce biais étaient au nombre de 3 098 volumes en 1989 ; elles sont passées à 11 887 volumes en 1990.

⁸ Voir Annexe 6.

1.3. Échanges et dons

Le système d'échange, instauré avec environ 150 pays, joue un rôle important dans la constitution du fonds d'ouvrages étrangers, notamment pour les publications officielles et les publications d'organismes internationaux. Enfin, plusieurs collections importantes, comme celle des documents d'histoire politique, proviennent de grands dons faits à la NDL.

1.4. Questions de conservation

Les ouvrages de la bibliothèque sont conservés à une température de 22° C et un taux d'humidité de 55%, avec des variations saisonnières.

Les problèmes d'actualité concernant la conservation sont les suivants :

- L'augmentation des demandes de reproduction a entraîné un vieillissement accéléré des collections ; ceci pose le problème de la mise en place d'une politique plus restrictive vis-à-vis des demandes de photocopies, difficile à instaurer face à un public très demandeur.
- Les publications de l'ère Meiji, mais aussi celles des années 1940-50 à cause de la pénurie de matériaux après la guerre, souffrent de problèmes d'acidité. Des essais de désacidification de masse sont actuellement en cours.
- Enfin, avec l'introduction des publications électroniques dans le dépôt légal, et la digitalisation d'une partie du fonds, le problème de la conservation de ces supports fait l'objet d'une réflexion approfondie à la NDL au sein d'un groupe de travail depuis 1998. Le 9e Symposium international sur la conservation, organisé par la bibliothèque, était consacré à ce sujet (1998).

2. Le traitement des collections

Le traitement des collections est divisé en trois départements : livres, périodiques, collections spécialisées, eux-mêmes comportant des subdivisions (japonais/étranger...). Chaque étape du traitement (réception, vérification, équipement, cotation, catalogage...) correspond à autant de bases de données qui pour l'instant ne communiquent pas entre elles. Or c'est dans ce domaine que se font jour actuellement les plus grandes évolutions à la NDL, avec les possibilités ouvertes par le

développement de la « bibliothèque électronique ». Nous insisterons ici sur les problèmes posés par le catalogage.

La NDL utilise pour ses catalogues japonais les Nippon Cataloguing Rules⁹ (1997) éditées par l'Association japonaise des bibliothèques (JLA), et pour les ouvrages étrangers les Anglo American Cataloguing Rules de 1978. Les catalogues des publications nationales et étrangères sont réalisés séparément, ceci dû à la différence entre le classement alphabétique et syllabique.

La Classification décimale japonaise (NDC), forgée par la JLA, fut adoptée pour la cotation après l'Occupation, puis rapidement abandonnée en raison de son inadéquation avec le fonds de la NDL, notamment pour les ouvrages de nature juridique. La DDC était utilisée pour les ouvrages étrangers, ce qui posait des problèmes de cohérence. La NDL créa en 1969 une classification qui lui est propre, connue sous le sigle de NDLC (National Diet Library Classification)¹⁰, applicable aux ouvrages japonais comme étrangers. Enfin, des entrées matières sont destinées à indexer tous les ouvrages (Kokuritsu Kokkai Toshokan Kenmei hyômoku 国立国会図書館件名標目).

Ce travail bibliographique se double de la création de fichiers d'autorité, pour les noms d'auteurs, qui posent notamment des problèmes pour les périodes antérieures à Meiji, les noms d'éditeurs et les entrées matières. Mais les supports de diffusion (bandes magnétiques) et leurs prix sont tels que ces fichiers ne sont pas utilisables à l'extérieur de la NDL.

La création d'une base de données informatisée pour les publications japonaises a été ralentie par le problème du coût du script japonais et de l'harmonisation du format des données. En 1978 fut créé un standard informatique (JIS = Japan industrial standard) qui permit l'échange de données en japonais. C'est seulement dans les années 1980 qu'une véritable information a pu voir le jour, avec la création du format JAPAN/MARC en 1977 à la NDL. Un CD-ROM, J-BISC, est publié par la NDL et recense la Bibliographie nationale.

⁹ Voir Annexe 8.

¹⁰ Voir Annexe 9.

Depuis 1992, plusieurs bases de données bibliographiques sont accessibles en ligne sur le système NOREN à l'intérieur de la bibliothèque¹¹. En 1996, les notices des livres japonais ont pu être consultées via internet. Mais c'est à partir de mars 2000 que la technologie web a été introduite dans la bibliothèque pour la consultation des catalogues, en offrant l'avantage de pouvoir faire une recherche sur plusieurs bases (livres japonais depuis 1948, livres étrangers depuis 1986, périodiques, index des périodiques) et en offrant une interface plus agréable pour l'utilisateur. L'accès unifié aux bases de données reste à présent la priorité de la refonte du système informatique à la NDL.

Mais un des problèmes majeurs auquel doit faire face la NDL pour la bibliographie nationale est le retard de traitement (de 3 à 4 mois après la publication d'un ouvrage), ce qui implique que JAPAN/ MARC soit un format destiné à présenter les données à l'extérieur, et non un format utilisable pour la gestion de la bibliothèque. La question de l'utilisation des données bibliographiques fournies par les éditeurs a été abordée, mais le lien avec les éditeurs est distendu du fait du recours aux intermédiaires pour le dépôt légal.

Enfin, Internet s'est révélé un outil puissant pour la présentation d'informations primaires, images ou textes. La NDL est par exemple au cœur de la réflexion portant sur l'information du citoyen en matière de législation. Elle offre notamment à partir de son site la consultation de la base de données en texte intégral des débats parlementaires.

On constate plusieurs nouvelles orientations dans la politique de traitement bibliographique:

- l'arrêt de la diffusion sur supports imprimés
- l'accent porté sur la diffusion en ligne et la présentations de documents primaires
- la réflexion sur les meta-données et la nécessité de s'accorder avec les normes internationales

¹¹ NOREN est également accessible depuis les bibliothèques annexes et certaines bibliothèques départementales et municipales.

3. Les services aux publics

3.1. Une bibliothèque au service des membres de la Diète

Il existe une bibliothèque annexe à l'intérieur même de la Diète, dont le fonds est axé sur les domaines politiques, économiques et sociaux au Japon et dans le monde. Une page d'accueil destinée aux membres de la Diète leur est accessible depuis les bâtiments de la Diète ; ce site offre des services documentaires spécifiques (bibliographies, dossiers documentaires, dernières informations...) destinés aux parlementaires.

Une salle de lecture leur est réservée dans le bâtiment principal de la NDL ; elle contient des livres de référence et des périodiques japonais et occidentaux¹². Par ailleurs, 3 salles de recherche, et 20 bureaux particuliers sont à leur disposition pour la tenue de séances de travail en groupe, ainsi que pour rencontrer le personnel scientifique de la bibliothèque.

Une des particularités de la NDL est son Bureau des études et des références en matière de législation, destiné à fournir des renseignements ou des rapports aux membres de la Diète sur les sujets les plus variés, comme le montre la structure du bureau, divisé en Services thématiques¹³. La forme des réponses est très variable : simple réponse téléphonique, prêt ou reproduction de documents d'archive, entretien, rapport ; les demandes concernent surtout des sujets japonais (système éducatif, droit de vote des étrangers...). Ce Bureau emploie plus de 150 personnes à la NDL. Il publie également des études sur des thèmes d'actualité en prévision de futurs débats au Parlement.

3.2. Une bibliothèque au service de l'administration ministérielle et de la magistrature

Les ministères^{et} la Cour suprême possèdent leurs propres bibliothèques ; elles ont le statut de bibliothèque spécialisées (*Senmon toshokan* 専門図書館), mais sont en même temps des branches dépendantes de la NDL (rattachée au législatif) ; cette structure est unique au monde. On compte 35 bibliothèques annexes, ce qui représente environ 4 millions de volumes.

¹² Elle reste peu utilisée : 393 lecteurs en 1999.

3.3. Une bibliothèque au service du public

Une caractéristique de la NDL est l'absence de toute sélection de son public : chercheurs, étudiants, mais aussi tout public désireux de consulter ses collections. L'accès à la Bibliothèque nationale est considéré comme un droit pour tout citoyen âgé de 20 ans ou plus, quelle que soit sa nationalité ou le but de sa recherche. S'il ne peut emprunter de document à l'extérieur, le lecteur bénéficie des services de reproduction, des services de recherche documentaire. Témoin de l'évolution, une salle dite « multimédia » a été instaurée au niveau 1 de l'Annexe ; elle permet la consultation de CD-Rom et des Bases de données japonaises et étrangères.

La délivrance des ouvrages n'est pas informatisée : le lecteur remplit à la main ses bulletins, qui sont envoyés dans les magasins par des tubes pneumatiques. La modernisation de ce système est rendue nécessaire par la mise en place de l'annexe du Kansai, dans la mesure où les collections seront en partie délocalisées, et où l'ambition affichée est de permettre un accès à distance sinon au document lui-même, du moins aux données précises concernant son statut et sa localisation.

Enfin, la NDL assure des services aux autres bibliothèques japonaises : prêt d'ouvrages, photocopies, service de recherche bibliographique. Elle organise également des séminaires professionnels, et édite des ouvrages destinés aux professionnels de la documentation et des bibliothèques : *Toshokan hand-book* 図書館ハンドブック, et le *Toshokan Kyôryoku Tsûshin* 図書館協力通信 (« Bulletin de coopération entre les bibliothèques »).

¹³ Voir l'organigramme, Annexe 2. Pour les demandes de recherches, voir Annexe 13.

Ch. 3. Les projets d'actualité

1. **La Bibliothèque internationale des livres pour enfants : *Kokusai kodomo toshokan* 国際子供図書館 (2000)**

Le bâtiment de la Bibliothèque impériale à Ueno a été converti en une Bibliothèque des livres pour enfants, qui a ouvert au public en mai 2000 ; il s'agit de la première bibliothèque consacrée à ce domaine au Japon. Le parti pris architectural, assez audacieux, combine les structures de l'ancienne bibliothèque qui date de 1906 et un parallélépipède en verre conçu par l'architecte ANDÔ Tadao 安藤忠雄, qui traverse de part en part l'ancien bâtiment¹⁴. Cette bibliothèque, annexe de la NDL, rassemble les publications pour les enfants provenant du dépôt légal au Japon ; le but est de la faire évoluer vers un véritable centre de recherche international dans ce domaine, en enrichissant le fonds par des acquisitions de livres pour enfants et d'études sur le sujet¹⁵ ; il s'agit également d'organiser le prêt entre bibliothèques sur le territoire national afin de faciliter l'accès à ces ressources.

Les enfants ont accès à plusieurs salles de lecture (premier et troisième étage) et à une partie du fonds (3 000 vol.) ; un musée est également mis à la disposition des visiteurs au second étage, alors que les salles dévolues aux chercheurs occupent le premier étage. Cette bibliothèque constitue un élément majeur dans le projet de bibliothèque électronique : l'accent est placé sur le partage des informations et l'accès au document primaire à distance (catalogue collectif des livres pour enfants, base de données iconographique, expositions virtuelles). Le fonds de la bibliothèque a été l'objet d'une campagne de microfilmage puis de numérisation, une partie étant présentée sur le site Internet de la NDL.

¹⁴ Voir Annexe 15.

¹⁵ Les capacités du bâtiment sont de 500 000 volumes. En 2000, seule une partie du fonds de la NDL a été transféré, la deuxième phase étant prévue pour 2002 (livres japonais : 145 000 vol., livres étrangers : 15 000 vol. ; études sur le sujet : 7 000 vol., à majorité japonaise : revues : 1 200 titres).

2. L'annexe Kansai kan 関西館 (2002)

La construction d'un second bâtiment proposant un important espace de stockage¹⁶ et doté d'une technologie avancée permettant à la NDL de jouer pleinement son rôle dans la société de l'information, a été envisagée dans les années 1980. Ce bâtiment, le Kansai-kan (nom provisoire), qui devrait être inauguré en 2002, est inclus dans la Cité des sciences du Kansai, qui regroupera plusieurs universités et instituts de recherche. Le budget, voté en 1995, s'élève à 780 millions de yen.

L'architecte TÔKI Fumio 陶器二三雄, choisi en 1996, a élaboré un projet qui se caractérise par la transparence : le bâtiment, tout en verre, est constitué de deux parties reliées par une galerie. L'espace le plus important est constitué par les magasins en sous-sol¹⁷, à terme d'une capacité de 20 millions de volumes. La grande salle de lecture destinées à la consultation sur place des collections comportera 150 000 volumes en libre accès : ouvrages de référence, publications officielles, publications juridiques ou gouvernementales, documents multimédias, périodiques, etc.

Les grandes missions du Kansai-kan sont :

- offrir un espace de stockage et de conservation des collections
- assurer la fourniture de documents sur place et à distance (service de photocopies, de prêt entre bibliothèques), et un service de recherche bibliographique
- constituer et conserver un fonds documentaire sur l'Asie
- organiser la coopération entre bibliothèques, élaborer le catalogue collectif national des bibliothèques publiques (*sôgô mokuroku* 総合目録), assurer le prêt entre bibliothèques, ^{être un} centre de dépôt des collections peu utilisées dans les autres bibliothèques
- assurer un programme de recherche et de formation en bibliothéconomie, vis-à-vis des professionnels japonais comme étrangers.

Le détail du fonctionnement du Kansai-kan restent encore à préciser. Il est certain qu'il engendrera un remaniement important dans l'organisation du travail et des collections à la NDL.

¹⁶ Les acquisitions représentent 2 000 mètres linéaire par an, et l'on prévoit une saturation du site actuel autour de 2001.

¹⁷ Voir Annexe 16.

3. **Projet de bibliothèque électronique (*denshi toshokan* 電子図書館)**

Ces deux projets ont conduit à une réflexion sur la mise en place d'une bibliothèque électronique, permettant un échange rapide de l'information entre les différentes annexes de la NDL. Le programme de ce projet est détaillé dans le *Plan pour la bibliothèque électronique de la NDL (Kokuritsu Kokkai Toshokan denshi toshokan kôsô 国立国会図書館電子図書館構想)* de 1998. Par ailleurs, une commission pour l'avancement du projet (*Denshi toshokan suishin iinkai* 電子図書館推進委員会) réalise des études sur la notion de bibliothèque électronique. Des groupes sont également constitués pour étudier des points plus précis : le groupe de travail sur la coopération technique, qui étudie plus précisément les bases de données iconographiques et la conservation des documents électroniques, et le groupe de travail sur l'information administrative.

Il s'agit essentiellement de permettre le fonctionnement de la NDL sur les deux principaux sites, d'assurer des services à distance via Internet, de construire une architecture cohérente des contenus digitalisés proposés au public, et d'organiser la coopération entre les bibliothèques au niveau national et international.

2^e partie : déroulement du stage et activités du stagiaire

Introduction

Ce stage s'est déroulé sur une période de 12 semaines, du 4 septembre au 24 novembre 2000 et a été organisé en trois phases. Le premier mois a été conçu comme une présentation générale de la bibliothèque, de ses principales missions ; les deux suivants se sont déroulés respectivement à la Réserve des Livres rares et à la Tôyô Bunko et comportaient à la fois une spécialisation de l'activité orientée vers le traitement des documents anciens, et un aspect plus pratique de travail sur les collections.

Le sujet du mémoire, centré sur le traitement des fonds anciens et les transferts de support, a été précisé au cours du stage, ce qui a entraîné des ajustements au fur et à mesure de l'avancement des recherches. Les difficultés tenaient à la longueur du projet de numérisation à la Réserve, déjà entamé depuis 1996, à sa vaste couverture, et au caractère délocalisé du processus, dont la totalité n'a pas été accessible directement au stagiaire.

La présentation des différents services a surtout pris la forme d'exposés, qui s'accompagnaient parfois de présentation de sites Internet ou de bases de données, avec manipulation des outils informatiques. Tous les départements de la bibliothèque n'ont pas donné lieu à une présentation. La sélection s'est opérée en fonction de plusieurs critères :

- traitement du document
- projet de bibliothèque électronique
- conservation et transferts de support
- traitement des documents anciens

Pour les besoins du mémoire, ont été organisées des visites de bibliothèques engagées dans des programmes de numérisation, de réalisation de bases de données ou de développement de site Internet dans le domaine des documents japonais anciens.

Il s'est donc finalement agi de se familiariser avec le monde des bibliothèques japonaises, de comprendre le rôle de la NDL et d'établir des parallèles qui se sont avérés fructueux pour le mémoire d'études avec d'autres institutions engagées dans le traitement et la numérisation des documents anciens.

1. L'Institut des sciences de l'information et des bibliothèques (Toshokan kenkyû-jo 図書館研究所)

Ce service, dépendant du Département de la coopération entre bibliothèques (*Toshokan kyôryoku-bu* 図書館協力部), est très original et assure deux fonctions, réparties en deux sections distinctes : la section de formation du personnel des bibliothèques (*Kenshû-gakari* 研修係) et la section de recherche en sciences de l'information et des bibliothèques (*Toshokangaku kenkyû-gakari* 図書館学研究係).

Situer la première partie du stage dans ce service a permis au stagiaire d'acquérir une vision globale de l'établissement, tout en ayant un contact avec différents départements de la NDL, et d'être au fait de l'actualité bibliothéconomique au Japon. Les thèmes d'actualité ne diffèrent pas fondamentalement des questions abordées à l'étranger : bibliothèques numériques, métadonnées, recherche documentaire, formation des usagers ; enfin des domaines jusque-là peu étudiés au Japon font l'objet de l'intérêt des chercheurs, comme l'histoire des bibliothèques, ou les problèmes liés à la gestion des bibliothèques. Enfin, les nombreuses ressources destinées à la formation du personnel ont permis au stagiaire d'acquérir rapidement le vocabulaire spécialisé et de situer les principaux enjeux de la situation actuelle de la NDL.

2. Réserve des Livres rares et Tôyô Bunko

La Réserve des Livres rares (*Kotenseki-ka* 古典籍課) fait partie du Département des livres (*Tosho-bu* 図書部). Elle est chargée de traiter, conserver et cataloguer les livres japonais antérieurs ou contemporains de la période d'Edo, les livres chinois antérieurs à la dynastie Qing (1644) ainsi que les livres rares ; elle est chargée de leur reproduction (microformes, photographies, fac similés...) et elle gère la salle de lecture des livres rares, les magasins des livres rares. Les livres anciens japonais et chinois représentent

340 000 volumes. La réorganisation de la NDL à l'approche de l'ouverture du Kansai-kan entraînera une rationalisation de l'organisation des magasins et du traitement.

La Tôyô Bunko, bibliothèque annexe de la NDL, est divisée en trois départements : le département de la recherche sur l'Asie, la bibliothèque, et les services administratifs. Seule la gestion des ouvrages de la bibliothèque est assurée par la NDL, le reste étant du ressort de la Fondation de la Tôyô Bunko (*Zaidan hôjin Tôyô Bunko* 財団法人東洋文庫). Les collections de la Tôyô bunko appartiennent ainsi à la Fondation, mais elles sont gérées par le personnel de la NDL. La Tôyô Bunko est particulièrement célèbre dans le domaine japonais pour la collection Iwasaki, du nom du fondateur de la bibliothèque ; elle comprend 38 000 volumes, dont les plus précieux ont été microfilmés.

Les affectations à la Réserve et à la Tôyô Bunko ont permis une approche plus pratique et différenciée, avec des expériences de catalogage, de magasinage et de restauration. Elles se sont accompagnées d'entretiens sur les thèmes liés au transfert de support, et d'échanges informels concernant les différentes bases de données des livres anciens.

Ce passage dans différents départements et différents bâtiments a permis de mieux comprendre les enjeux qui se retrouvaient d'un service à l'autre, liés notamment à la conservation, la restauration, ou le traitement bibliographique. Chaque service avait une approche propre des problèmes, et le stagiaire a pu mesurer l'écart qui pouvait exister entre la gestion à l'intérieur de la NDL et les difficultés qui se posaient à une bibliothèque de recherche au budget limité, comme la Tôyô Bunko. Au cours de ce stage, l'enjeu de la réflexion sur les réseaux, qui met actuellement la priorité sur le partage des ressources à l'intérieur de l'organisation complexe et éclatée de la NDL, est clairement apparu.

Enfin, dans le cadre des conférences organisées par le bureau de la formation, le stagiaire a pu contribuer de façon plus active à l'activité de ce service avec une conférence donnée à la fin du stage ; celle-ci reprenait les grandes lignes de la thèse d'École des chartes, qui portait sur collection japonaise Smith-Lesouëf conservée à la Division des manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale de France. Cette conférence a permis au stagiaire d'échanger des informations relatives aux fonds

japonais anciens dans les bibliothèques françaises, de faire connaître le fonds Smith-Lesouëf de la Bibliothèque nationale de France, jusqu'alors peu connu par rapport au fonds Duret (Cabinet des Estampes), et de faire comprendre l'approche qu'un collectionneur occidental pouvait avoir des livres japonais au 19^e s., en pleine période du japonisme.

Conclusion

Pour un stagiaire, la NDL offre une grande richesse d'activités : auxiliaire du travail de la Diète, bibliothèque nationale, centre de ressources documentaires et de formation au niveau national et international (notamment en Asie). L'observation de la réflexion actuelle concernant le partage de l'information, les échanges de données avec les autres bibliothèques, la refonte de système d'information, a été particulièrement utile pour la réflexion menée parallèlement (dans le cadre du mémoire d'étude) sur la numérisation des fonds anciens et la diffusion d'images sur Internet. Ces préoccupations se reflètent dans tous les services de la NDL.

Les questions soulevées par la situation de la NDL et les perspectives qu'elles entraînent ne diffèrent pas dans le principe des enjeux auxquels doivent faire face les bibliothèques aujourd'hui : coopération internationale, entrée dans l'ère du numérique, collaboration entre bibliothèques, etc.... Il reste que la spécificité de l'environnement (monde de l'édition, organisation administrative, relations avec l'Asie...) jette une lumière particulière sur ces questions, et apporte des éléments intéressants à la formation d'un conservateur de bibliothèque.

Annexes I : La Bibliothèque nationale de la Diète

1. Loi de la Bibliothèque nationale de la Diète

Source : *Kokuritsu Kokkai Toshokan hōki-shū* [réglementation de la NDL]. Tokyo : Kokuritsu Kokkai Toshokan, 1995.

2. Organigramme de la Bibliothèque nationale de la Diète

Source : *Kokuritsu Kokkai Toshokan hōki-shū* [réglementation de la NDL]. Tokyo : Kokuritsu Kokkai Toshokan, 1995.

3. Salles de lecture (coupe des bâtiments)

Source : site internet de la NDL (http://ndl.go.jp/e/riyou/kannai_map.html)

4. Plan au sol des bâtiments

Source : *National Diet Library*. Tokyo : National Diet Library, 1992.

5. Le système de dépôt légal au Japon

6. Les collections et les acquisitions en chiffres

7. Collections importantes en chiffres

8. Nippon Decimal Classification et Nippon Cataloguing Rules

9. National Diet Library Classification

10. Les bases de données accessibles sur Noren

Source : *Kokuritsu Kokkai Toshokan hōki-shū* [réglementation de la NDL]. Tokyo : Kokuritsu Kokkai Toshokan, 1995.

11. Les supports de diffusion de la bibliothèque nationale japonaise

12. Utilisation des données de la bibliographie nationale japonaise

13. Service de recherches pour les membres de la Diète

14. Évolution des demandes de photocopies depuis 1987

15. Plans au sol de la Bibliothèque internationale des livres pour enfants (*Kokusai Kodomo Toshokan* 国際子供図書館)

Source : *Kokusai Kodomo Toshokan*. Tokyo, Kokuritsu Kokkai Toshokan. [8 p.]

16. Maquette et élévation du Kansai-kan

Source : *Kokuritsu Kokkai Toshokan Kansai-kan*. Tokyo, Kokuritsu Kokkai Toshokan. [8 p.]

17. Les organismes de recherche en bibliothéconomie au Japon

NATIONAL DIET LIBRARY LAW

(Law No. 5, February 9, 1948)

Amendments:

1. Law No. 194, June 6, 1949
2. Law No. 3, January 28, 1955
3. Law No. 82, July 1, 1994

The National Diet Library is hereby established as a result of the firm conviction that truth makes us free and with the object of contributing to international peace and the democratization of Japan as promised in our Constitution.

CHAPTER I. ESTABLISHMENT AND PURPOSES

Article 1. The National Diet Library is hereby established and this Law shall be shown and cited as the National Diet Library Law.

Article 2. The National Diet Library shall collect books and other library materials for the purpose of assisting the members of the National Diet in the performance of their duties and also for the purpose of providing certain library services as hereinafter specified for the executive and judicial branches of the national government and for the people of Japan.

Article 3. The National Diet Library shall consist of a central library and of such branch libraries as are provided for herein or as may hereafter be established.

CHAPTER II. CHIEF LIBRARIAN

Article 4. The Chief Librarian of the National Diet Library shall be one only in number. He shall be appointed by the Presidents of the Houses with

the approval of the Houses on their consultation with the Standing Committees for House Management of the Houses.

2 He shall continue in office so long as he performs his duties satisfactorily. He shall refrain from political activities and he shall not be dismissed for political reasons. He may be dismissed by joint action of the Presidents of both Houses. His treatment shall be equal to that of Minister of State.

Article 5. The Chief Librarian shall supervise the administration of the Library and direct the officials and employees thereof in the performance of their duties.

2 He shall make all rules and regulations for the government of the Library. Such rules and regulations shall be subject to the approval of the Standing Committees for House Management meeting in Joint Committee; provided, however, that such rules and regulations shall be effective as promulgated by the Chief Librarian unless specifically disapproved by said Joint Committee.

3 The provisions of the preceding paragraph shall be enforced by giving out public notice.

Article 6. The Chief Librarian shall make at the beginning of each fiscal year a report to the Presidents of both Houses on the operations and financial condition of the Library for the previous fiscal year.

Article 7. The Chief Librarian shall arrange for the publication, at periodic intervals not longer than one year, of a catalogue or index of the publications issued within Japan during the preceding year or period.

Article 8. The Chief Librarian is authorized to arrange for the preparation, in form suitable for publication, of an index to the laws of Japan.

CHAPTER III. ASSISTANT CHIEF LIBRARIAN AND OTHER OFFICIALS AND EMPLOYEES

Article 9. The Assistant Chief Librarian shall be one only in number. He shall be appointed and dismissed by the Chief Librarian with the approval of

the Presidents of both Houses. He shall assist the Chief Librarian in the administration of the Library. When the Chief Librarian is unable to attend to his duties or when his post is vacant, the Assistant Chief Librarian shall perform the duties of the Chief Librarian. His treatment shall be not less than that of a Vice-minister of State.

Article 10. All other officials and employees of the National Diet Library shall be appointed by the Chief Librarian on the sole basis of their qualifications to perform the duties of their respective offices, and in accordance with the provisions of the Diet Secretariat Personnel Law. The Chief Librarian shall prescribe the duties of such officials and employees.

2 No officials of the Library shall be, concurrently, members of the Diet, nor shall they held other posts in executive or judicial branch of the national government, provided, however, that such posts in government branch libraries of executive or judicial branch are not included.

CHAPTER IV. THE STANDING COMMITTEES FOR HOUSE MANAGEMENT AND THE COORDINATING COMMITTEE ON THE NATIONAL DIET LIBRARY

Article 11. The Standing Committees for House Management of both Houses shall meet in Joint Committee not less frequently than once in every six months to consider reports from the Chief Librarian on the progress of the Library, the rules and regulations made by the Chief Librarian for the government of the Library, the budget of the Library, and of other business relating to the Library.

2 The Committee shall report thereon to the Houses.

Article 12. There is hereby established a Coordinating Committee on the National Diet Library. This Committee shall consist of four members who shall be the Chairman of the Standing Committees for House Management of the two Houses, a Judge of the Supreme Court appointed by the Chief Justice, and Minister of State appointed by the Prime Minister. They shall elect their

own Chairman.

2 The Chairman and members shall serve without additional compensation.

3 The Chief Librarian may attend meetings of the Committee, but shall have no vote in its proceedings.

Article 13. The Coordinating Committee shall make recommendations to the Standing Committees for House Management of both Houses for the improvement of the services of the National Diet Library to the Diet and the executive and judicial branches of the government.

CHAPTER V. DEPARTMENTS OF THE LIBRARY

Article 14. The Chief Librarian shall organize the Library into such departments, divisions and other units as are necessary for its efficient administration.

CHAPTER VI. RESEARCH AND LEGISLATIVE REFERENCE DEPARTMENT

Article 15. The Chief Librarian shall establish within the National Diet Library a department to be known as the Research and Legislative Reference Department. The functions of this department shall be as follows:

- (1) Upon request, to advise and assist any committee of the Diet in the analysis, appraisal or evaluation of legislation pending before it, or of proposals submitted to the Diet by the Cabinet, and otherwise to assist in furnishing a basis for the proper determination of measures before the committee.
- (2) Upon request, or upon its own initiative in anticipation of requests, to gather, classify, analyze and make available in translations, indexes, digests, compilations, bulletins and otherwise, data for or bearing upon legislation, and to render such data serviceable to the Diet and to the committees and members thereof, without partisan or bureaucratic bias in selection or presentation.

(3) To provide a bill-drafting service for the assistance of the Diet, its committees and members in the preparation of legislation, provided, however, that this assistance shall be supplied only upon request of a committee or a member of the Diet, and that the staff of the Research and Legislative Reference Department shall in no case initiate or urge legislation.

(4) To make the information which it gathers available to other branches of the national government or to the public to the extent that the needs of the Diet and of its committees and members permit this to be done.

Article 16. The Chief Librarian shall appoint a director, assistant director and all other personnel necessary for this Department without reference to political affiliations and solely on the ground of fitness to perform the duties of their office and in accordance with the provisions of the Diet Secretariat Personnel Law.

2 The Chief Librarian is further authorized to appoint to the staff of this Department senior specialists in the broad fields of interest which coincide with the fields of interest of the several Standing Committees of the Diet, provided, however, that the treatment of the specialists shall be equal to that of the First Class officials of the national government.

CHAPTER VII. SERVICES TO THE EXECUTIVE AND JUDICIAL BRANCHES OF THE GOVERNMENT

Article 17. The Chief Librarian shall be responsible for the coordination on the library service to all branches of the national government. To this end he shall:

- (1) Appoint the librarians of the agencies of the judicial and executive branches of the government upon the recommendation of the members of the Coordinating Committee who respectively represent these branches. However, the appointment from among the persons who are governed by the National Public Service Law shall be made in accordance with the

provisions of the same law, and with the consent of the chief of the agency concerned.

(2) Have authority to prescribe, for the use of the libraries of the agencies of the several branches of the national government, methods and systems of library management, including, for example, methods relating to cataloging, inter-library loans and inter-changeability of collections, union catalogues and union lists; with a view to making the government library resources of the whole government available for the use of any official of any branch of the national government.

(3) Have authority to require annual or special reports from the librarians of the several agencies of any branch of the national government.

Article 18. The budget for each library of the several agencies of the government shall be included as a distinct item under the title "library" in the budget of the agency concerned, and appropriations made thereunder shall not be transferable to any other item in the budget of the agency nor be reduced without the approval of the member of the Coordinating Committee representing that branch of the national government and the Chief Librarian.

Article 19. The librarian of each agency of any branch of the national government shall be responsible for satisfactory library service to his agency. He shall have authority to appoint and dismiss the members of his staff subject to the provisions of the Diet Secretariat Personnel Law or of the National Public Service Law, or of the Court of Justice Law as the case may be. He shall have authority, under regulations to be made by the Chief Librarian, to recommend the purchase or acquisition by other means of books and other library materials to the chief of the respective branches of the national government as well as the Chief Librarian, or to make such purchases or other acquisitions directly.

Article 20. Not later than six months after the first appointment to the post of Chief Librarian, all existing libraries of the executive and judicial branches of the government shall become branches of the National Diet Lib-

rary under the provisions of this Chapter. The Ministries of the national government which have no existing libraries shall establish the library within not later than one year.

CHAPTER VIII. SERVICES TO OTHER LIBRARIES AND TO THE PUBLIC

Article 21. The services and collections of the National Diet Library shall be available to the people of Japan either directly or through prefectural or other libraries to the fullest extent consistent with the requirement of the Diet, its committees and members and of the other branches of the government. To this end the Chief Librarian is authorized as follows:

- (1) To make the collections of the Library available for public use and study either in the National Diet Library Building, or by inter-library loan, or through copying services or by exhibition, under rules and regulations to be made by him; and to provide such other services as he may, according to circumstances, find to be necessary for the improvement of the library services of Japan.
- (2) To assist, by every appropriate means, prefectural and other local assemblies, government officials and librarians in the organization of libraries and in the development of library services.
- (3) To make available, to other libraries and individuals desiring to purchase them, copies of the printed catalogue cards and other publications of the Library, and to charge the same prices as to be determined by the Chief Librarian.
- (4) To take measures toward the establishment of a union catalogue of the library resources of Japan and of such other catalogue and lists as may be necessary to effect coordinated usefulness of the library resources of the country.

Article 22. The UENO Library, Branch of the National Diet Library, shall be established as a branch library of the National Diet Library for the main

purpose of making available books and other library materials to the public.

CHAPTER IX. COLLECTIONS

Article 23. The Chief Librarian is authorized to acquire, for the collections of the National Diet Library, books and other library materials by purchase, deposit, gift, bequest and exchange, or by transfer from other agencies of the government. The heads of all agencies of the government are authorized to transfer to the National Diet Library books and other library materials not needed for their use but in the judgement of the Chief Librarian appropriate to the uses of the National Diet Library. The Chief Librarian is authorized to transfer to other governmental agencies books and materials not needed by the National Diet Library, or to use them in exchange or otherwise to dispose of them.

CHAPTER X. DEPOSIT OF PUBLICATIONS PRINTED BY GOVERNMENT AND LOCAL PUBLIC ENTITIES

Article 24. Of each publication coming under any of the following categories printed by or for any agency of the government in an edition of five hundred (500) copies or more (except confidential matter, blank forms, models and other simple publication; the same shall apply hereinafter), thirty (30) copies shall be furnished immediately to the National Diet Library for its official use and for its use in international exchange for the publications of other governments and in other international exchanges. Of such works printed in an edition of less than five hundred (500) copies, a number of copies less than thirty (30) copies shall be furnished to the National Diet Library in accordance with regulations to be made by the Chief Librarian. In cases where such works are printed in an edition of five hundred (500) copies or more, the Chief Librarian may, when he deems it necessary, request the deposit of copies more than thirty (30) and not more than fifty (50) thereof. The Chief Librarian may also request the deposit of copies less than thirty (30)

thereof when he recognizes the existence of special reasons:

- (1) Books;
- (2) Pamphlets;
- (3) Publications in series;
- (4) Musical notes;
- (5) Maps;
- (6) Works produced by motion picture techniques;
- (7) Phonographic records and works produced by machines designed to reproduce sound mechanically;
- (8) Works besides those mentioned in the foregoing items, reproduced as documents or charts by printing techniques and other mechanical or chemical processes.

2 The provisions of the foregoing paragraph shall apply to the reprinting of the publications specified in the same paragraph. However, the same provisions shall not apply to cases where the contents of the reprinted publication differs neither in volume nor substance from its first or previous edition and where copies of its first or previous edition were furnished in accordance with the provisions of this Law.

Article 24.2. When the publications as prescribed in the foregoing Article, paragraph 1, have been printed by or for agencies of the metropolitan and prefectural governments or similar agencies, such agencies shall immediately furnish them to the National Diet Library in conformity with the foregoing Article.

2 When any of the publications prescribed in the foregoing Article, paragraph 1, has been printed by or for agencies of cities (including special districts; the same shall apply hereinafter) or of corresponding bodies, such agencies shall immediately furnish copies less than ten (10) thereof to the National Diet Library for the purposes specified by the same paragraph in accordance with the regulation to be made by the Chief Librarian. Of each publication printed by agencies of towns, villages or of corresponding bodies

copies less than three (3) thereof shall be furnished.

3 The provisions of paragraph 2 of the foregoing Article shall apply to the preceding paragraph.

CHAPTER XI. DEPOSIT OF OTHER PUBLICATIONS

Article 25. When any person other than specified by the preceding two Articles has printed any of the publications prescribed in paragraph 1 of Article 24, he shall, in order to contribute to the accumulation and utility of cultural goods, furnish a complete copy of its best edition to the National Diet Library within thirty (30) days of its issue, excepting cases coming under the provisions of the preceding two Articles; provided that this shall not apply in cases where the publisher has presented or bequeathed the publication to the National Diet Library and where the Chief Librarian recognizes the existence of special reasons.

2 The provisions of Article 24, paragraph 2, shall apply with necessary modifications to the foregoing paragraph. In this case, "furnished" mentioned in Article 24, paragraph 2, shall read "furnished or presented or bequeathed".

3 To a person who has deposited publications in accordance with the provision of paragraph 1, the Chief Librarian shall give a compensation equivalent to the expenses usually required for the printing and deposit of the publication.

4 The Chief Librarian shall deliver to the successor of a person who has presented or bequeathed the publication, a part of the national publication catalogue to be issued at periodical intervals in which the above publication is recorded.

Article 25-2. If the publisher fails to furnish the publication in accordance with the provision of the foregoing Article paragraph 2, he shall be punished with a fine equivalent to less than five times the retail price of the publication. (If no retail price is fixed, a fine considered equivalent to it.)

2 If the publisher is a juridical person, the fine in the foregoing paragraph shall be imposed upon its representative.

CHAPTER XII. GIFTS OF MONEY— DISBURSEMENTS— BUDGET

Article 26. The Chief Librarian shall have authority to accept gifts of money for immediate disbursement in connection with the National Diet Library, its services or collections, subject in each case to the approval of the Standing Committees for House Management of the Houses meeting as a Joint Committee.

Article 27. All appropriations made to the National Diet Library shall be disbursed under the supervision of the Chief Librarian by a disbursing officer to be appointed by him.

Article 28. The annual budget of the National Diet Library shall be prepared by the Chief Librarian and shall be transmitted by him to the Standing Committees for House Management of the Houses. Said budget shall be transmitted to the Presidents of the Houses, with or without the recommendations of the Joint Committee.

SUPPLEMENTARY PROVISIONS:

Article 29. This Law shall come into force as from the day of its promulgation.

2 Law No. 84 of 1947 concerning its Diet Library shall be abolished.

Article 30. Upon the effective date of this law, the Library of the House of Representatives and the Library of the House of Councillors shall cease to exist as separate Library, and their collections shall be transferred to the National Diet Library.

Article 31. When fully qualified persons are not available for appointment to positions, the Chief Librarian shall make temporary appointments within the period not exceeding two years duration; and no such appointment shall

be renewed if at its termination, a better qualified person is available for the position.

SUPPLEMENTARY PROVISIONS (Law No. 194, June 6, 1949):

1. This Law shall come into force as from July 1, 1949.
2. The publisher of publications coming under Article 24, paragraph 1, item (6) of the revised Law shall, for the time being, be exempt from obligation to deposit in accordance with the decision to be made by the Chief Librarian and despite the provisions of the said Article, Article, 24-2, and Article, 25 after the revision.
3. Deposit of publications printed prior to the enforcement of this Law shall be in accordance with the existing provisions.

SUPPLEMENTARY PROVISIONS (Law No. 3, January 28, 1955)

[excerpts] :

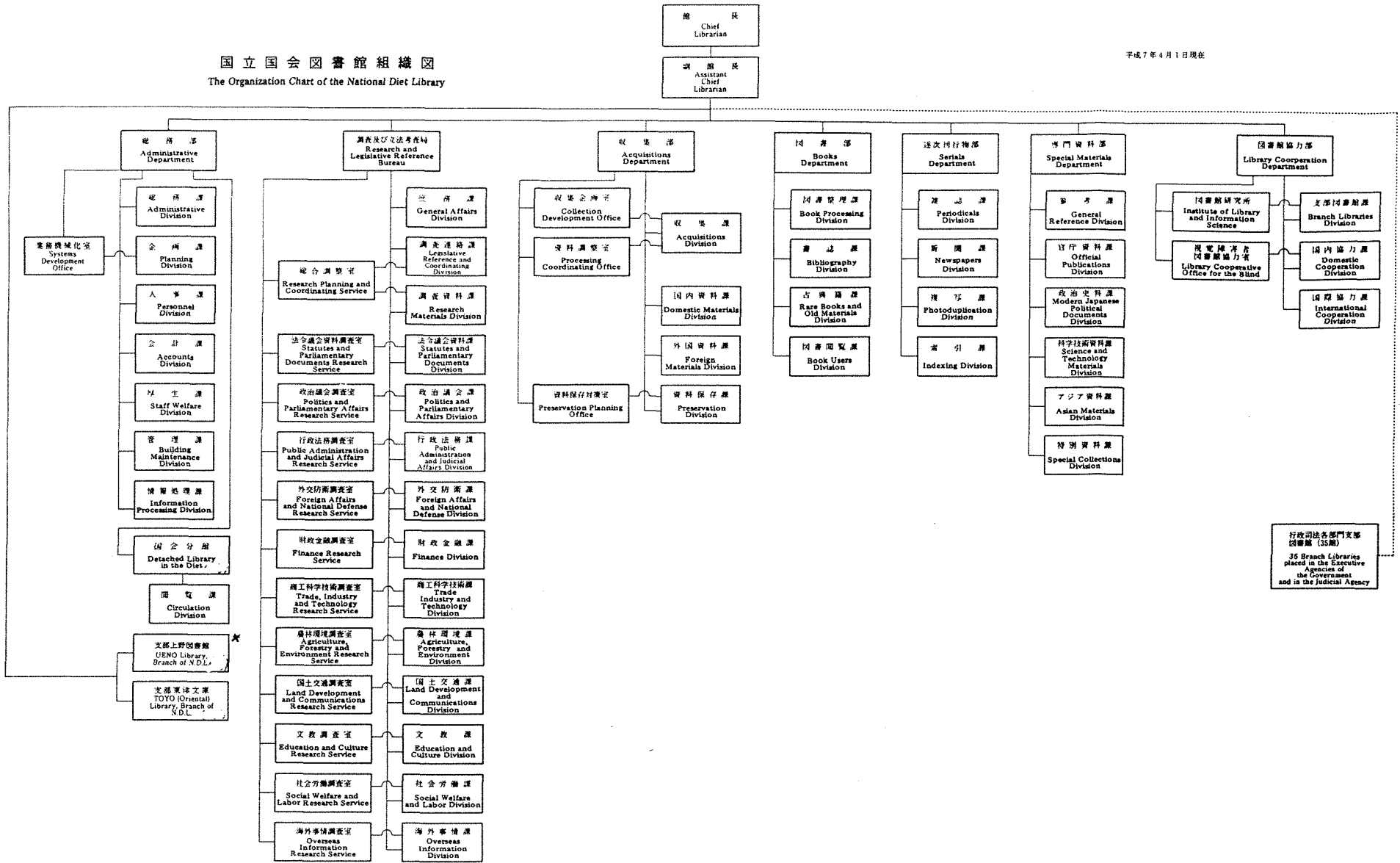
1. This Law shall come into force as from the day of convocation of the 22nd Session of the Diet.

SUPPLEMENTARY PROVISIONS (Law No. 82, July 1, 1994):

1. This Law shall come into force as from the day of its promulgation.
2. The Branch Library of the National Diet Library as was prescribed by Article 22 before being revised by this law shall become the UENO Library, Branch of the National Diet Library, as is prescribed by the revised Article 22 of this law.

国立国会図書館組織図
The Organization Chart of the National Diet Library

平成7年4月1日現在



行政司法各部門支部
図書館 (35館)
35 Branch Libraries placed in the Executive Agencies of the Government and in the Judicial Agency

* Bibliothèque des ouvrages pour la jeunesse (200)



ANNEXE 3

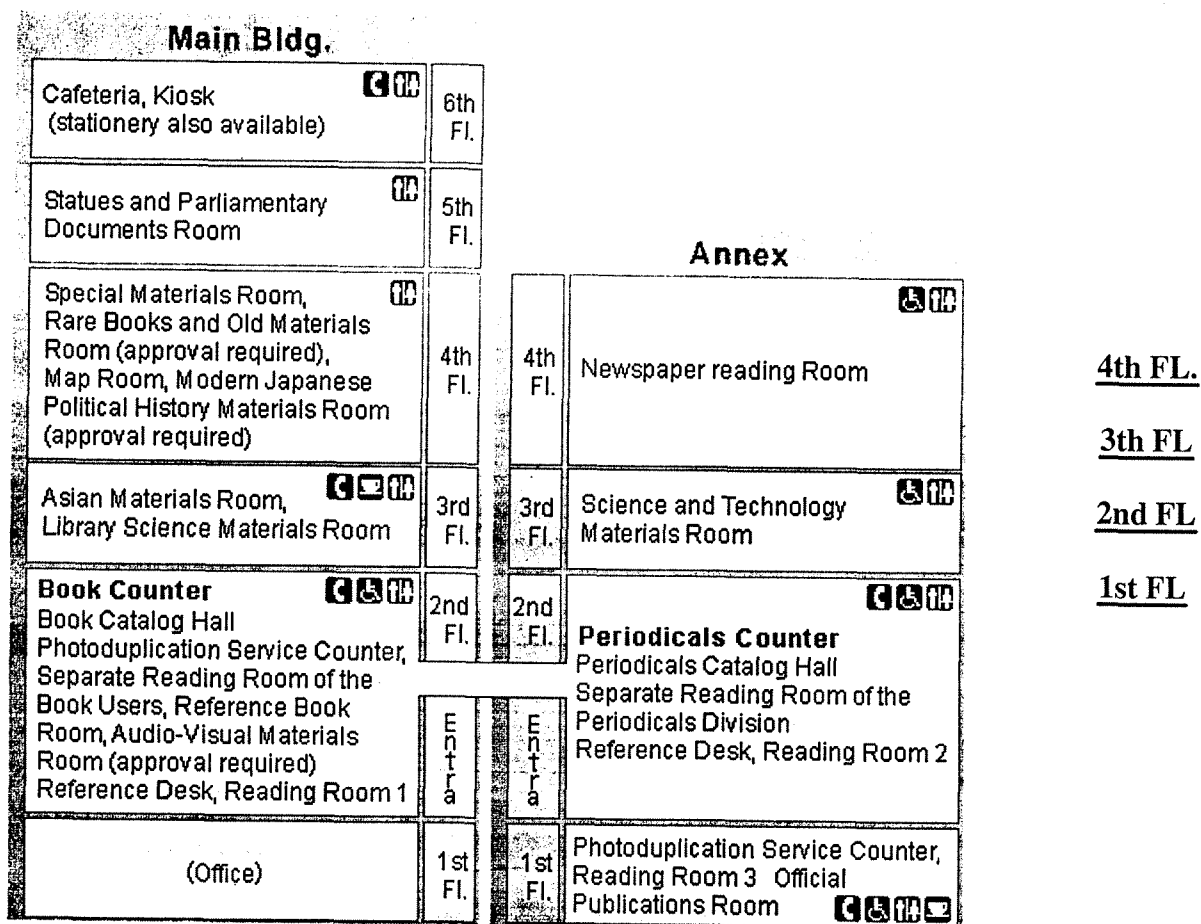
User guide

[Sitemap](#) [Search](#) [Toppage](#)

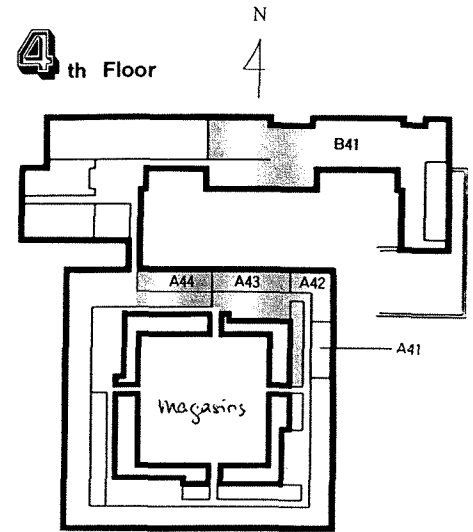
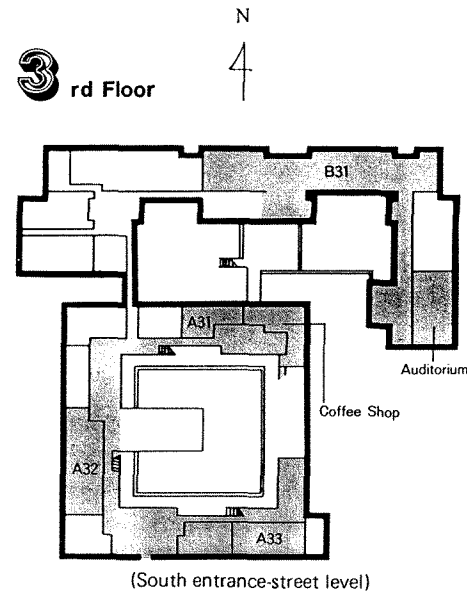
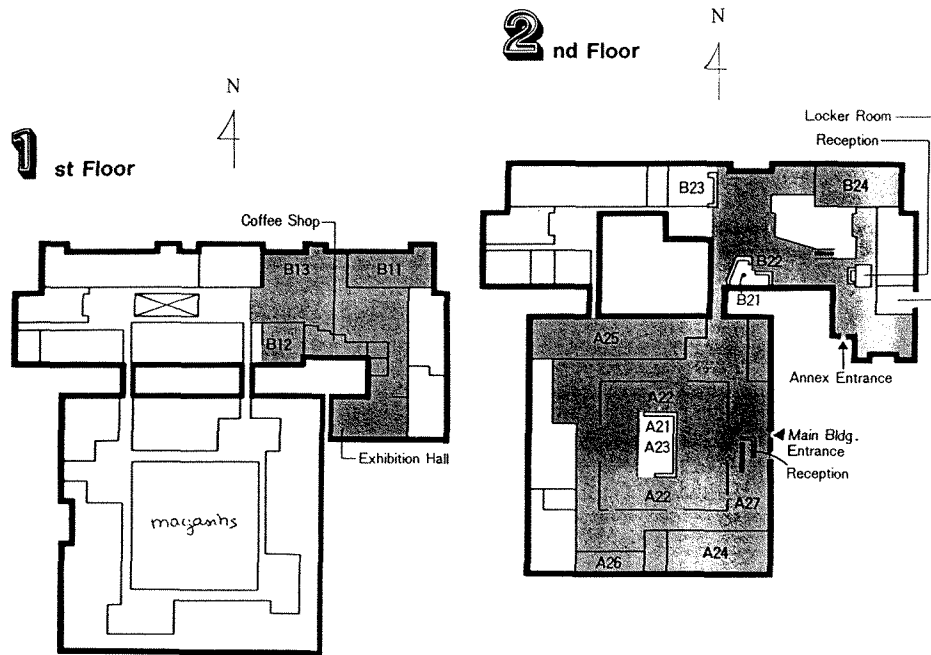
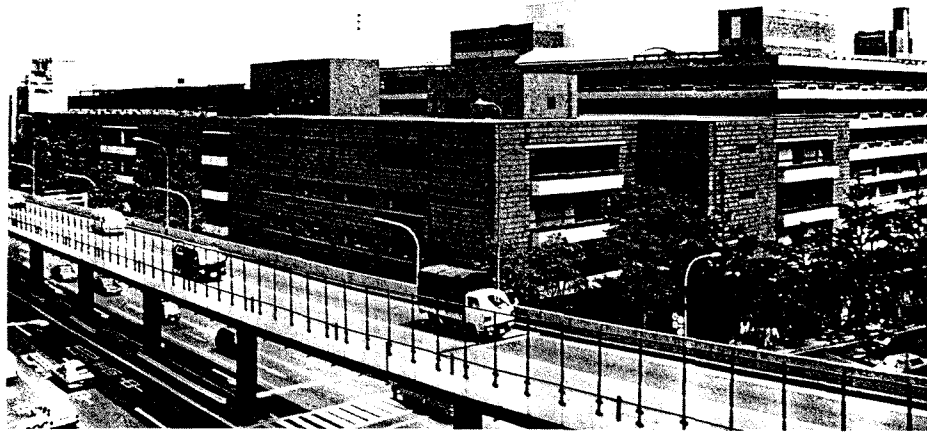
└ Floor Plan

Side cross-section

Floor layout



FLOOR PLANS



- 5th Floor** Statutes and Parliamentary Documents Room
- 6th Floor** Diet Members' Reading Room
Restaurants and shops

- 1st Floor**
- B11 Official Publications / Japanese and International
 - B12 Reading Room 3 "salle multimédia"
 - B13 Photoduplication Services

- 2nd Floor**
- A21 Reference Desk
 - A22 Public Catalog -- Books
 - A23 Book Counter
 - A24 Reading Room 1
 - A25 Reference Books
 - A26 Audio-Visual Materials
 - A27 Photoduplication Services

- B21 Reference Desk
- B22 Public Catalog -- Periodicals

- B23 Periodical Counter
 - B24 Reading Room 2
- 3rd Floor**
- A31 Library Science Materials
 - A32 Asian Materials
 - A33 General Study Room
 - B31 Science and Technology Materials

- 4th Floor**
- A41 Special Materials
 - A42 Maps
 - A43 Modern Japanese Political History Materials
 - A44 Rare Books and Old Materials
 - B41 Newspapers

ANNEXE 5 : Le système de dépôt légal au Japon

Publications officielles (Art.24)

Administrations => bibliothèques des ministères dont elles dépendent (annexes de la NDL) => navettes => NDL

Publications par des maisons d'édition (Art.25)

Editeurs affiliés à un groupe de distribution => Association des groupes de distribution de l'édition japonaise => NDL

Editeurs non affiliés => Centres de distribution pour la province et les petits éditeurs => NDL

=> (ou) Envoi direct à la NDL (dépôt légal, don)

Publications à compte d'auteur => Envoi direct à la NDL (don)

Auteurs, possesseurs => Envoi direct à la NDL (don)

ANNEXE 6 : Les collections et les acquisitions en chiffres

Source : *Kokuritsu Kokkai Toshokan nenpô / Annual Report of the National Diet Library. Ap. 1999-March 31 2000.* Kokuritsu Kokkai Toshokan, 2000. 251 p.

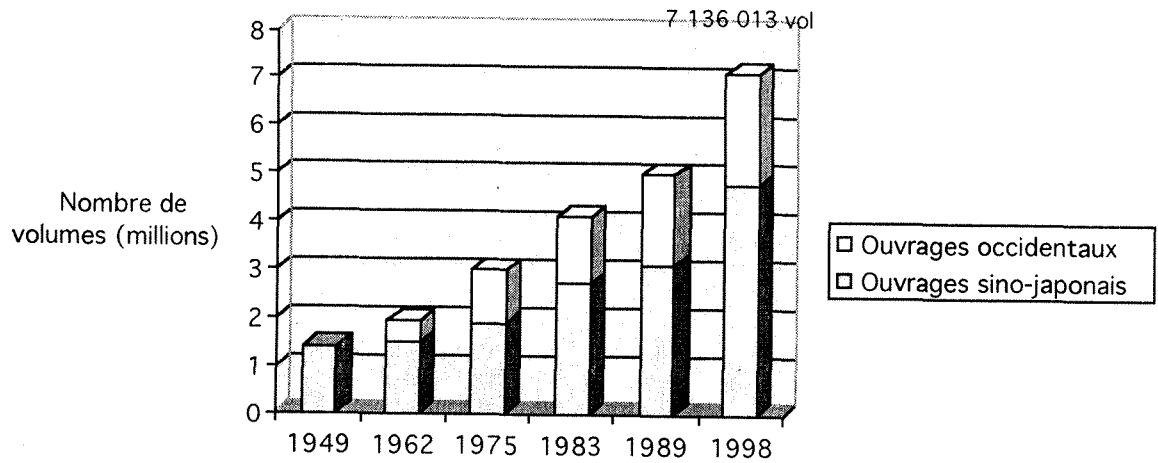
Les collections en 1999

LIVRES (volumes)	1999	Acquisitions 1999
Sino-japonais	5 153 408	146 702
Etrangers	2 158 770	42 994
TOTAL	7 312 178	189 696

PERIODIQUES (titres)	1999	Acquisitions 1999
Japonais	109 702	2 295
Etrangers	53 395	281
TOTAL	163 097	3 269

NON-LIVRES	1999	Acquisitions 1999
Microfilms (rouleaux)	278 126	16 256
Microfiches	6 412 923	121 651
Disques vidéo	16 963	659
Cassettes vidéo	2 625	308
Diapositives	53 545	27 836
Disques	455 430	10 715
Cassettes (Cassette tape)	23 612	1 366
Open tape	23 565	90
Cassettes magnétiques	10	0
Disques magnétiques	1 310	225
Disques optiques	15 258	6 811
Plans (feuilles)	419 049	6 252
Plans (volumes)	33 063	2 213
Partitions (feuilles)	9 045	190
Partitions (volumes)	2 720	7
Fiches	13 541	1 101
Images fixes	65 060	5 157
Thèses (japonaises)	360 865	17 248
Documents en feuille	253 070	8 405
Extraits de journaux	2 009 226	0
Braille, gros caractères (vol.)	18 902	1 634

L'accroissement des collections depuis 1948



Le budget des acquisitions

Budget des acquisitions	Montant en 1999 (en millions de yen)	En pourcentage
Dépenses liées au dépôt légal (indemnisation des éditeurs)	256	19%
Acquisition d'ouvrages japonais et étrangers	381	29%
Acquisition de documents sur la législation	40	3%
Documents scientifiques et techniques	663	49%
TOTAL	1 340	100%

ANNEXE 7 : Collections importantes en chiffres

Nous nous calquons sur l'organigramme pour présenter quelques collections particulièrement importantes de la NDL, qui continuent d'être alimentées aujourd'hui.

Bureau des études et des ouvrages de référence en matière de législation, Service de recherche documentaire concernant la législation et le Parlement

Il s'agit de la plus large collection de recueils de lois nationales et étrangères, et de documents parlementaires japonais et étrangers : débats parlementaires, journaux officiels, recueils de législations et jurisprudences et traités juridiques.

Ouvrages japonais : 170 000 vol.

Ouvrages étrangers : 200 000 vol.

Département des acquisitions, division des ouvrages étrangers

Ouvrages occidentaux sur le Japon : 22 000 vol.

Département des collections spécialisées

— Division des ouvrages de référence

Livres japonais : 13 500 vol.

Livres étrangers : 8 500 vol.

Périodiques (annuaires, recueils de statistiques, livres blancs...) 1 600 titres

— Division des archives d'histoire politique japonaise

240 000 documents

Cette division acquiert et conserve les documents relatifs à l'histoire politique du Japon depuis la fin du 19^e s. Il s'agit de documents ayant appartenu aux hommes politiques, diplomates, militaires et membres du gouvernement depuis cette date

la NDL mène également depuis 1978 une politique active d'acquisition concernant l'occupation américaine : la majeure partie de cette collection est constituée par les microfilms des archives du GHP/SCAP (General Headquarters / Supreme Commander for the Allied Powers), correspondant à 30 millions d'images.

— Division des ouvrages de science et technologie

Ouvrages de référence : 10 000 vol.

Microformes : 2 720 000 titres

Livres et brochures : 530 00 titres

Les collections sont représentées par des rapports concernant les énergies, les thèses doctorales étrangères, les normes internationales, les publications des sociétés savantes et des associations dans le domaine scientifique. La majorité des collections proviennent de l'étranger, notamment des États-Unis.

Afin de remplir son rôle de ressource en matière d'information scientifique et technologique, la NDL a acquis 25 000 titres de périodiques étrangers. Cependant, cette orientation doit être revue à la baisse actuellement.

— Division des ouvrages concernant l'Asie

Ces collections représentent un point fort des collections de la NDL, elles sont également complétées par celles de la Tōyō Bunko (Bibliothèque orientale), bibliothèque annexe. Elles affirment le rôle de la NDL comme bibliothèque fédératrice des ressources documentaires en Asie.

- Division des collections spéciales
 - Collections concernant les émigrés japonais (Hawai, Amérique du Sud, du Nord et Amérique centrale)
 - Matériel audiovisuel (dépôt légal)
 - Plans : 370 000 plans.
- Les plans concernent le territoire national (quasi totalité des plans officiels depuis l'ère Meiji) comme les pays étrangers.
- Documents pour les mal et non-voyants : la NDL met l'accent sur la collecte d'ouvrages en braille et en gros caractères. Un catalogue de ces ouvrages est publié périodiquement.

Département de la Coopération en bibliothèques

Institut des Sciences de l'information et des bibliothèques

Ouvrages en japonais et en langues étrangères concernant la bibliothéconomie.

Livres japonais : 6 402 vol.

Livres étrangers : 13 357 vol.

Revue japonaises : 661 titres

Revue étrangères : 539 titres

ANNEXE 8 : Nippon Decimal Classification et Nippon Cataloguing Rules

La Classification décimale japonaise (NDC)

Une classification décimale est pour la première fois adoptée en 1898 à la bibliothèque départementale de Kyoto, mais c'est en 1943 que fut forgée la NDC à Osaka ; celle-ci connut de nombreuses révisions, jusqu'à la dernière en date en 1997. L'adoption de la NDC après la guerre n'a pas été sans rencontrer de résistance de la part des partisans de la DDC (Dewey), notamment les autorités américaines. Mais la DDC n'est pas appropriée pour classer les livres japonais ; ainsi, dans le domaine de la religion, l'accent est mis sur le christianisme, et il n'y a qu'une cote pour le bouddhisme (194.375), complètement inadaptée au cas japonais. En 1964, 92% des bibliothèques publiques et 78% des bibliothèques universitaires utilisaient la NDC.

Les Règles de catalogage japonaises (NCR)

Lors de la réunion d'organisation de la Japan Library Association en 1892, Tanaka Inaki (Bibliothèque impériale) défendait les règles de classification des livres sino-japonais, qui mettent l'accent sur le titre comme vedette de catalogage. Mais la nécessité d'ouvrir les collections aux ouvrages étrangers fit porter le regard sur les classifications occidentales.

Les NCR furent publiées en 1953 ; elles insistent sur l'entrée par auteur. Elles sont révisées en 1965 pour s'accorder avec les principes de l'IFLA, dont l'assemblée de 1959 portait sur les règles de catalogage, et avec la conférence internationale de Paris, tenue en 1961 sur le remaniement de ces règles. La dernière édition date de 1987, elle éclaircit les problèmes liés à la romanisation du japonais et au classement alphabétique.

ANNEXE 9 : La NDLC

A	Politique, législation, administration
B	Publications parlementaires
C	Documents juridiques
D	Économie, industrie
E	Société, monde du travail
F	Éducation
G	Histoire, géographie
H	Philosophie, religion
K	Art, linguistique, littérature
M	Sciences et technologie
MA-ME	Mathématiques, Astronomie, physique, géophysique
NA-NG	Infrastructures, énergies
PA-PS	Chimie, industrie chimique
RA-RB	Biologie, agronomie
SA-SD	Anthropologie, psychologie, médecine
U	Généralités, journalisme, bibliothèques, bibliographie
V	Collections spéciales
W	Livres rares
Y	Littérature enfantine, collections spécialisées
Z	Périodiques

ANNEXE 10 : Les bases de données accessibles sur NOREN

NUMBER OF NOTICES

* les Bases de données comportant une astérisque sont accessibles au public (平成12年3月31日現在)

	データベース名称	収録期間	更新頻度	収録件数
A 0 3 0	和図書目録 } livres japonais. Réserve	古典籍	不定期	1, 297
* A 0 4 3	和図書目録 } — Meiji	明治期	不定期	109, 798
* A 0 4 6	和図書目録 } — Taishō	大正期	不定期	76, 215
* A 0 4 8	和図書目録 } — shōwa	昭和前期	不定期	188, 322
* A 0 6 9	和図書目録 } — 1948-68	1948-1968	不定期	283, 969
* A 0 7 7	和図書目録 } — 1969-76	1969-1976	不定期	196, 758
* A 0 0 1	和図書目録 } — 1977-	1977-	毎週	1, 530, 794
* A B 0 1	点字図書・録音図書全国総合目録 Braille et doc. sonores	全データ	年2回	217, 462
* A C 0 1	和図書目録	1912-1975	不定期	41, 694
A N 0 1	和図書著者名典拠 } Autorités Auteurs 1868-	明治期以降	凍結※	230, 168
A N 0 2	和図書著者名典拠 } — -1868	江戸期以前	凍結※	4, 768
A O 0 1	和図書出版者名典拠 } Autorités Editeurs	全データ	不定期	60, 521
A S 0 1	和図書件名典拠 } Autorités Matières	全データ	年4回	23, 493
* B 0 0 1	洋図書目録 livres étrangères	1986-	毎日	213, 050
* B 0 0 U	国際子ども図書館 Bibl. internat. jeunesse	1977-	不定期	5, 484
B K 0 1	国際機関資料 Organismes internat.	1993-	不定期	13, 591
B L M C	英国図書館所蔵会議録	1964-	毎月	420, 697
* C 0 0 1	和文逐次刊行物目録 per. japonais.	全データ	毎日	107, 018
C 0 0 2	和文逐次刊行物総目次総索引	全データ	不定期	7, 016
C 0 0 3	国際逐次刊行物目録 (日本)	日本登録分	毎月	27, 777
C 0 0 4	プランゲ文庫	全データ	不定期	13, 781
C B 0 1	支部図書館逐次刊行物総合目録	全データ	不定期	4, 213
C S 0 1	統計情報総索引 } statistiques	1993年版	不定期	12, 560
* D 0 0 1	国会会議録索引 } B.D. des débats	1968-1997	不定期	399, 611
* D 0 0 2	国会会議録索引 (遡及) } parlementaires	1951-1967	不定期	53, 987
* E 0 0 1	日本科学技術関係逐次刊行物総覧	1984-	不定期	21, 516
* E B 0 1	科学技術関係欧文会議録 Communications etr. sciences et techniques	1985-	毎月	58, 540
E P 0 1	科学技術関係逐次刊行物目録機関名典拠	1984-	不定期	12, 505
E S 0 1	規格資料	全データ	毎月	64, 446
E T 0 1	科学技術関係海外学位論文 Theses etr. sciences et techniques	1939-	不定期	65, 732
G P M C	US-MARC (GPO)	1982-	毎月	411, 880
H I T O	近代日本政治関係人物文献 doc. d'hist. pol.		不定期	14, 114
I S D S	国際逐次刊行物目録	全データ	年4回	924, 590
MA 0 1	音楽資料目録 (CD)	1990-	不定期	53, 707
M N H K	NHK-CD目録	1990-	毎月	107, 042
* P M 0 1	博士論文目録 (日本) Theses (Japan)	1986-	不定期	128, 121
P K 0 1	文部省科学研究費補助金研究成果	1985-	年1回	175, 060
* P 0 0 0	雑誌記事索引	1999-	月2回	405, 090
* P 0 0 1	雑誌記事索引 } Bibliographie des articles de périodiques	1984-1999	不定期	1, 987, 219
* P 0 0 2	雑誌記事索引 } (Zasshi kiji saduin)	1975-1983	不定期	1, 118, 020
* S 0 0 1	欧文逐次刊行物目録 per. étrangers	全データ	毎日	50, 954
S P 0 1	国際交換機関・寄贈者典拠	全データ	不定期	988
U S M C	US-MARC (BOOKS)	1968-	毎月	4, 751, 796
U S M S	US-MARC (SERIALS)	1973-	毎月	851, 932

注) 1. *印は公開しているデータベースを示す。

2. ※印のデータベースは更新を凍結している。その代わりに業務用データベースとして、AN01およびAN02を統合し、個人名、件名および団体名の和図書典拠として約77万件を収録したデータベースを運用している。

ANNEXE 11 : Récapitulatif des supports de diffusion de la bibliographie nationale japonaise

Objet	Dates	Nom	Support
Bibliographie nationale (livres)	Meiji	Kokuritsu Kokkai Toshokan zôsho mokuroku 国立国会図書館蔵書目録	Catalogues imprimés (8 vol.)
		NOREN	En ligne réseau NDLNET
		JAPAN/MARC (rétr.)	Bande magnétique
		NDL CD-ROM Line	CD-ROM diffusé depuis 1995 (Kinokuniya)
	Taishô	Kokuritsu Kokkai Toshokan zôsho mokuroku	Catalogues imprimés (6 vol.)
		NOREN	En ligne réseau NDLNET
		JAPAN/MARC (rétr.)	Bande magnétique
		NDL CD-ROM Line	CD-ROM diffusé depuis 1999 (Kinokuniya)
	Début Shôwa (1926-1948)	Kokuritsu Kokkai Toshokan zôsho mokuroku	Catalogues imprimés
		JAPAN/MARC (rétr.)	Bande magnétique
		NDL CD-ROM Line	CD-ROM (Kinokuniya)
	1949-	Nihon zenkoku shoshi (et autres titres)	Périodique (hebdomadaire)
	1949-1998	Insatsu kâdo	Fiches imprimées (diffusées jusqu'en 1998)
	1949-1976	Kokuritsu Kokkai Toshokan zôsho mokuroku	Catalogues imprimés
		NOREN	En ligne réseau NDLNET
		JAPAN/MARC (rétr.)	Bande magnétique (3 bandes)
	1949-1991	J-BISC (rétr.)	CD-ROM (JLA)
	1977-1995	Kokuritsu Kokkai Toshokan zôsho mokuroku	Catalogues imprimés (édités jusqu'en 1995)
	1949-	Nihon zenkoku shoshi (et autres titres)	Périodique (hebdomadaire)
	1977-	NOREN	En ligne (hebd.) réseau NDLNET
	JAPAN/MARC (courant)	Bande magnétique (hebd.)	
1992-	J-BISC (courant)	CD-ROM (6 fois par an, JLA)	
1948-	Web-OPAC	Internet (hebd.) réseau NDLNET	
		<i>Sôgô mokuroku</i> (catalogue collectif)	Internet (hebd.)
Bibliographie nationale (périodiques)		<i>Nihon zenkoku shoshi</i> (et autres titres)	Périodique (supplément mensuel)
		<i>Kokuritsu Kokkai Toshokan shozô Kokunai chikujî kankô-butsu mokuroku</i>	Diffusé par Kinokuniya, 3 vol, 1997
		NOREN	En ligne, réseau NDLNET
		JAPAN/MARC (S)	Bande magnétique (2 fois par an, JLA)
		NDL CD-ROM Line	CD-ROM (Kinokuniya)
		Web-OPAC	réseau NDLNET (à l'intérieur de la NDL, mensuel)
Index des périodiques japonais <i>Zasshi kiji sakuin</i> 雑誌記事索引	1948-1995	Zasshi kiji sakuin (Lettres / Sciences)	Périodique
	1948-1989	Zasshi kiji sakuin (Lettres)	Édition cumulative
	1975-1989	Zasshi kiji sakuin	CD-ROM (rétrosp., paru en 1999)
		NOREN	En ligne (depuis 1998)
	1990-	Web-OPAC	réseau NDLNET (à l'intérieur de la NDL, mensuel)
Autorités Auteurs	Meiji-	<i>Kokuritsu Kokkai Toshokan choshamei tenkyo-roku</i>	Catalogue imprimé (1991, 2 ^e ed.), 6 vol
		JAPAN/MARC choshamei tenkyo	Bande magnétique (2 fois par an)
Autorités Matières		<i>Kokuritsu Kokkai Toshokan kenmei hyômoku-hyô</i>	

ANNEXE 12 : Utilisation des données de la bibliographie nationale

JAPAN/ MARC a été conçu pour traiter les ouvrages édités au Japon, dans une optique de bibliographie nationale ; des problèmes apparaissent donc au niveau de l'échange des données, notamment avec l'étranger.

Au Japon, à cause des délais de parution, cette bibliographie n'est pas utilisée par les bibliothèques japonaises, qui utilisent de préférence les différents MARC proposés par les éditeurs (OSAKA/MARC par exemple). En 1997, 37 institutions utilisaient les données de JAPAN/MARC fournies sur bande magnétique (dont les éditeurs et libraires Maruzen, Kinokuniya, ...). 1200 utilisaient les données fournies sur le CD-ROM J-BISC.

J-BISC est utilisé à l'étranger. La Library of Congress par exemple intègre ensuite les données dans US-MARC. Les structure des données rendaient également son utilisation difficile à l'étranger, mais la réforme de 1998 permit un alignement du format sur Unimarc (il intègre notamment un chmaps pour les publications électroniques).

Depuis 1950, un autre support de diffusion était également utilisé : il s'agit des fiches imprimées. La NDL a cependant pris la décision d'en cesser la production à partir de mars 1998. Au Japon, 57 institutions utilisaient ce support en 1997, et deux à l'étranger, dont la Bibliothèque nationale de France et la Library of Congress. Le passage à l'achat de J-Bisc pose cependant des problèmes de coût pour ces institutions¹⁸.

¹⁸ A titre indicatif, J-BISC (1948-1968) représente 230 000 ¥, J-BISC (1969-1983) : 360 000 ¥, J-BISC (1984-1991) : 230 000 ¥, J-BISC (1992-1999) est l'édition courante qui représente 140 000 ¥ par an.

ANNEXE 13 : Services de références pour les membres de la Diète

Nombre de demandes de recherche (1999)

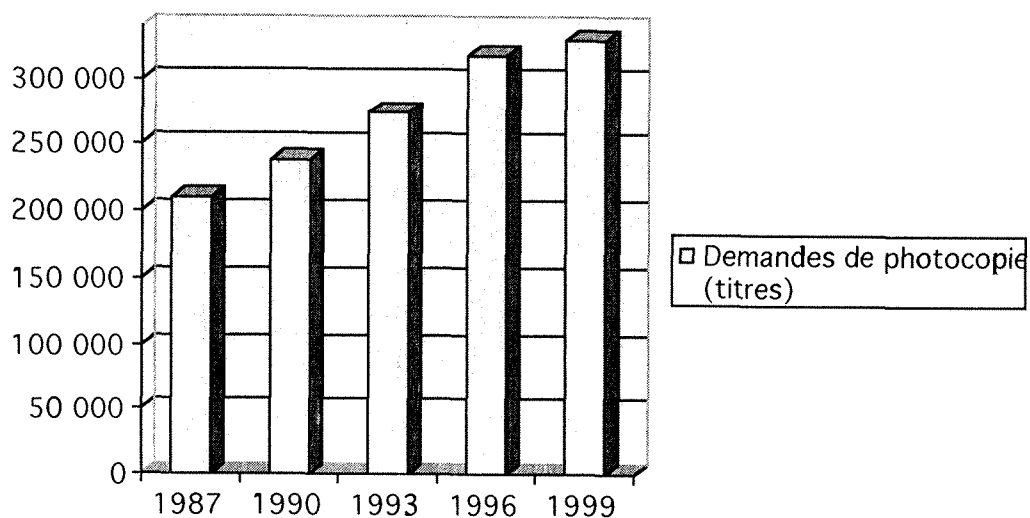
Chambre des représentants	14 797
Chambre haute	10 893
Anciens membres de la Diète	832
Administration	623
Partis politiques	1428
TOTAL	28 573

La majorité portait sur des questions nationales (19 594)

Formes des résultats des recherches (1999)

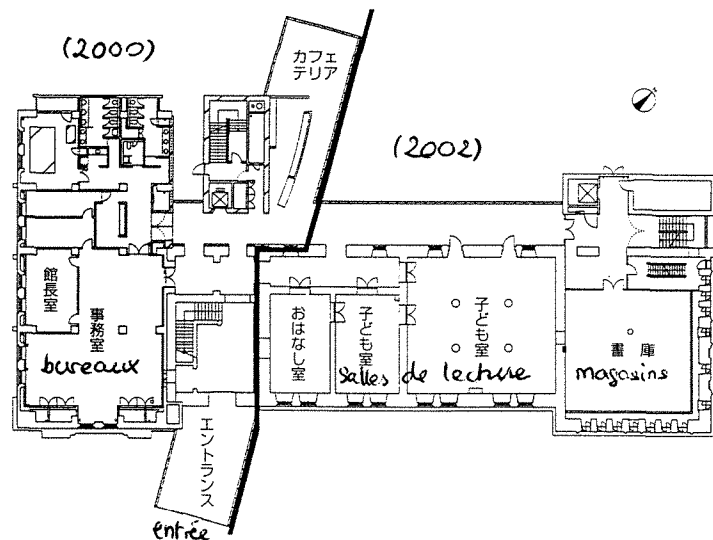
Entretien téléphonique	1 285
Entretien	394
Conférence	42
Prêt ou photocopie de documents	24 650
Rapports	1 637
Bibliographie	536

ANNEXE 14 : Évolution des demandes de photocopie depuis 1987

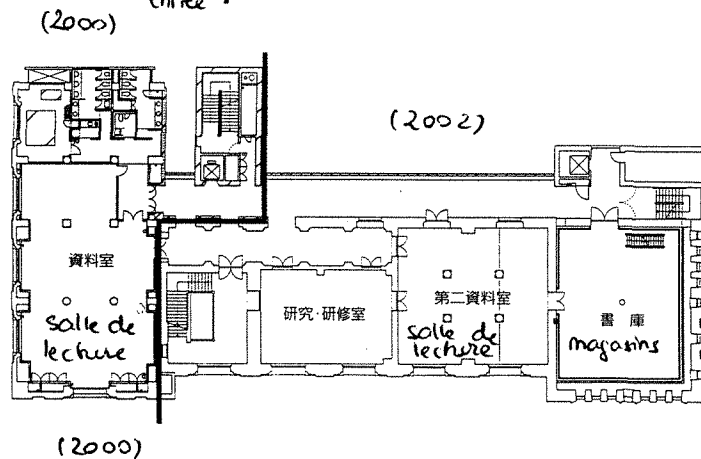


ANNEXE 15 : Plans au sol de la Bibliothèque internationale des livres pour enfants (Kokusai Kodomo Toshokan

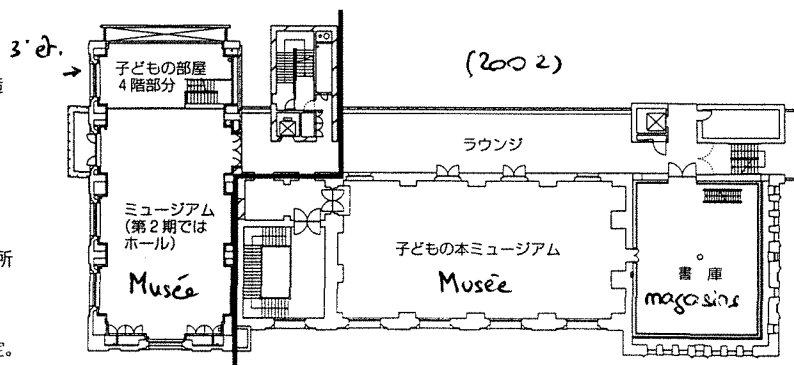
国際子供図書館)



Rez-de-chaussée
(enfants)



2^e étage (chercheurs)

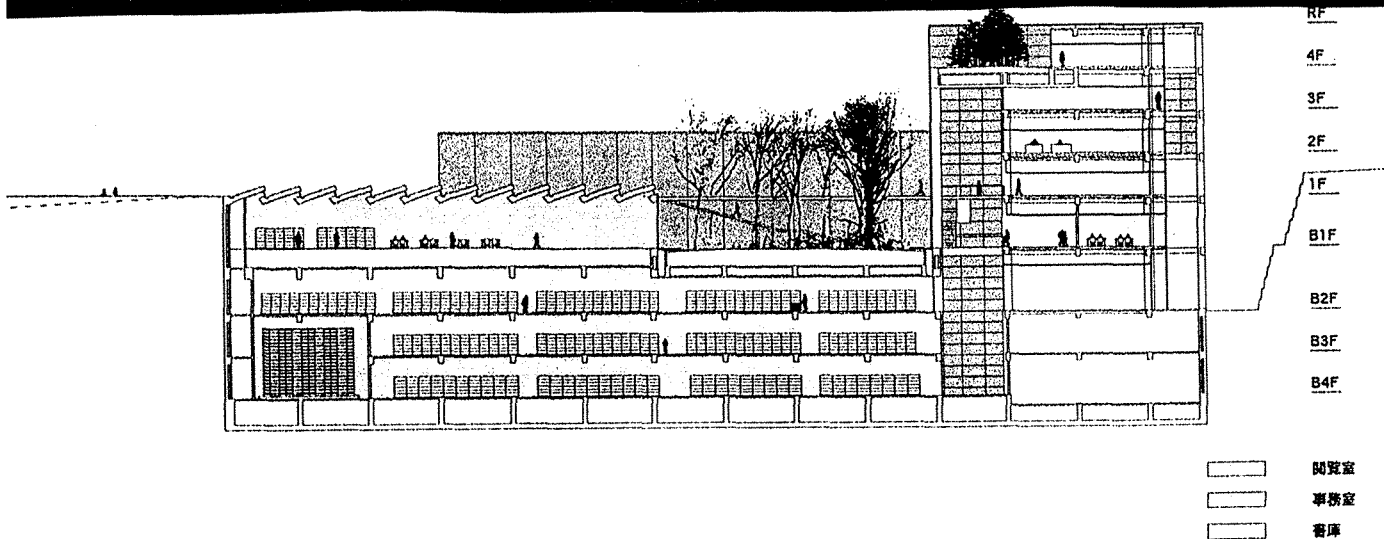


3^e étage (musée)

所在地 東京都台東区上野公園
 構造 鉄骨補強煉瓦造 一部RC構造
 規模 地下1階 地上3階
 敷地面積 6,300㎡
 延床面積 2,600㎡ (6,600㎡)
 収蔵能力 4万冊 (40万冊)
 設計・監理 建設省関東地方建設局営繕部
 株式会社 安藤忠雄建築研究所
 株式会社 日建設計
 施工 株式会社 鴻池組
 ※ () 内は全面開館時の想定。

ANNEXE 16 : Maquette et élévation du Kansai-kan

photographe: Mr KATO Karoku



建築設計競技最優秀作品（設計：陶器二三雄氏）の断面図

ANNEXE 17 : Les organismes de recherche en bibliothéconomie au Japon

Nihon toshokan jôhō gakkai 日本図書館情報学会 [société japonaise des sciences de l'information et des bibliothèques], *Nihon toshokan jôhō gakkai-shi* 日本都市間情報学会誌 (trimestriel). <http://wwwsoc.nacsis.ac.jp/jslis/>

Cette société édite notamment une base de données bibliographique concernant la bibliothéconomie : BIBLIS, consultable en version CD-ROM (1991-1997) et sur Internet (1996-) à partir de son site.

Nihon toshokan kenkyū-kai 日本図書館研究会 [Société japonaise de recherche sur les bibliothèques], *Toshokan-kai* 図書館界 (bi-mensuel). <http://wwwsoc.nacsis.ac.jp/nal/>

Mita toshokan jôhō gakkai 見た図書館情報学会 [société des sciences de l'information et des bibliothèques de Mita], *Library and Information Science* (semestriel). <http://www.slis.keio.ac.jp/~ueda/mslis/>

Kokukōshiritsu-daigaku toshokan kyōryoku iinkai 国公立大学図書館協力委員会 [Commission de coopération des bibliothèques universitaires nationales, publiques et privées], *Daigaku toshokan kenkyū* 大学図書館研究 (quadrimensuel)

Toshokan jôhō daigaku denshi toshokan kankei-sha 図書館情報大学電子図書館関係者 [groupe des bibliothèques numériques à l'Université des sciences de l'information et des bibliothèques], *Dijitaru Toshokan* デジタル図書館. <http://www.dl.ulis.ac.jp/>

Jôhō kagaku gijutsu kyōkai 情報科学技術協会 [Société des techniques et sciences de l'information], *Jôhō no kagaku to gijutsu* 情報の科学と技術 (mensuel). <http://www.infosta.or.jp/>

Nihon toshokan kyōkai 日本図書館協会 [société des bibliothèques japonaises], *Gendai no toshokan* 現代の図書館. <http://wwwsoc.nacsis.ac.jp/jla/>

Annexes II: déroulement du stage et activité du stagiaire

Planning du stage

Semaine 1	04 / 09	Affectation à l'Institut des sciences de l'information et des bibliothèques (4-28 septembre) Orientation, présentation de l'établissement (publications, cadre législatif...) Présentation des missions du service
	05 / 09	Visite de la bibliothèque (bâtiment principal, annexe, magasins) Outils bibliographiques en bibliothéconomie au Japon
	06 / 09	Projet de bibliothèque électronique Service des acquisitions
	07 / 09	Système d'information
	08 / 09	Traitement bibliographique, supports de diffusion de la bibliographie nationale
Semaine 2	11 / 09	Base de données destinées aux membres de la Diète
	12 / 09	Mémoire / Rapport de stage
	13 / 09	Présentation des programmes de conservation Visite des services de la conservation (restauration des livres occidentaux et japonais)
	14 / 09	Visite de la bibliothèque détachée de la Diète (annexe de la NDL)
Semaine 3	18 / 09	Présentation du service des Livres rares, collections occidentales
	19 / 09	L'actualité bibliothéconomique au Japon
	20 / 09	Gestion des bâtiments
	21 / 09	Visite de la Bibliothèque centrale de la ville de Tokyo : Conservation, traitement bibliographique des ouvrages anciens et des estampes, base de données iconographique des estampes de théâtre
	22 / 09	Visite de la (future) bibliothèque du Musée national d'art occidental Base de données iconographique et Internet
Semaine 4	25 / 09	Echanges internationaux et activité internationale à la NDL
	26 / 09	Mémoire / Rapport de stage
	27 / 09	Visite du centre de recherche et d'informations du Musée national de Tokyo Conservation, bibliographie des ouvrages anciens, base de donnée iconographique
	28 / 09	Cadre législatif des activités de la NDL
	29 / 09	Bilan du premier mois de stage
Semaine 5	02 / 10	Affectation à la Réserve des Livres rares (2-26 octobre) Orientation, présentation du service de la Réserve (historique, collections, missions) Formation à la recherche dans la base de donnée des livres rares de la NDL
	03 / 10	Visite des magasins de la Réserve
	04 / 10	Magasinage
	05 / 10	Mémoire / Rapport de stage
	06 / 10	Exposition « Estampes d'acteurs », musée Hiraki (Yokohama) Mémoire / Rapport de stage
Semaine 6	10 / 10	Présentation du programme de restauration à la Réserve Travail préparatoire sur des ouvrages destinés à la restauration.

	13 / 10	Programme du stage à la Tôyô bunko
Semaine 7	16-17 / 10	Travail préparatoire sur des estampes de l'époque Meiji destinées à la numérisation (saisie des données bibliographiques, droits d'auteur)
	18 / 10	Mémoire / Rapport de stage
	19 / 10	Consultation d'ouvrages de l'époque d'Edo à la bibliothèque annexe Naikaku bunko (Bibliothèque du Cabinet, intégrée aux Archives nationales)
	20 / 10	Exposition « monogatari-e », musée Suntory
Semaine 8	23 / 10	Présentation des méthodes de catalogage des fonds anciens
	24 / 10	Catalogage d'ouvrages de l'époque d'Edo
	25 / 10	Présentation de l'exposition consacrée à Moronobu, musée de la ville de Chiba
	26 / 10	Mémoire / Rapport de stage
	27 / 10	Présentation des livres imprimés de Moronobu à la NDL (analyse bibliographique) Bilan du second mois de stage
Semaine 9	30 / 10	Affectation à la Tôyô bunko (bibliothèque annexe de la NDL) 30/10 – 24/11 Orientation (M. Aijima). Visite des magasins.
	31 / 10	Mémoire / Rapport de stage
	1 / 11	Acquisitions Traitement des livres japonais et chinois Travail sur les demandes de références bibliographiques (Iwasaki Bunko)
	2 / 11	Acquisitions et traitement des périodiques Salle de lecture
Semaine 10	6 / 11	Service de reproduction Microfilmage
	7-9 / 11	Service de la conservation. Travail de restauration sur des livres japonais
	10 / 11	Mémoire / Rapport de stage
Semaine 11	13-15 / 11	Etude du catalogue de la collection Iwasaki
	16-17 / 11	Préparation de la conférence
Semaine 12	20-21 / 11	Préparation de la conférence
	22 / 11	Conférence donnée à la NDL par le stagiaire : « La collection japonaise Smith-Lesouëf à la Bibliothèque nationale de France » (en japonais)
	24 / 11	Bilan du stage Visite de la bibliothèque du Kokubungaku kenkyû shiryô-kan

L'emploi du temps était généralement conçu avec des entretiens le matin, et l'après-midi laissé libre pour les recherches personnelles. Les horaires ont été ceux du personnel, 9h30-17h30.

Conférence donnée à la NDL

Cette conférence, organisée par l'Institut des sciences de l'information et des bibliothèques, portait sur la collection Smith-Lesouëf. Elle reprend les grandes lignes de la thèse soutenue par le stagiaire à l'École des chartes en 2000. Cette conférence donnera lieu à un article dans le bulletin mensuel de la NDL (*Kokuritsu Kokkai Toshokan geppô* 国立国会図書館月報) de février 2001.

Résumé :

Les expositions de la Bibliothèque nationale sur l'histoire du livre manuscrit ou imprimé présentent parfois au public les trésors d'une collection rassemblée par Auguste Lesouëf, surtout connu par l'association de son nom avec celui de ses nièces, Jeanne et Madeleine Smith, qui ont légué la collection de leur oncle à la Bibliothèque nationale en 1913. Jusqu'en 1980, elle était conservée dans un bâtiment spécialement construit à cet effet à Nogent-sur-Marne : la Fondation Smith-Lesouëf. Elle comprend environ 20 000 volumes, et répartis entre les différents départements de la Bibliothèque nationale.

La collection Smith-Lesouëf est sans doute mieux connue que la vie du collectionneur lui-même, personnalité discrète et effacée. Amateur de manuscrits enluminés et d'ouvrages d'érudition, passionné par l'ethnographie et la géographie, Lesouëf consacra sa vie et sa fortune à l'élaboration d'une collection dont la partie japonaise reflète bien les enjeux. Celle-ci relève de critères propres à la bibliophilie du temps. Elle pose la question de la particularité du livre japonais en tant qu'objet de collection, à la fois matériel et intellectuel, qui donna lieu à des pratiques liées au japonisme et à la bibliophilie occidentale. À travers les thèmes représentés et les pratiques de sociabilité et d'érudition qu'elle révèle, la collection japonaise Smith-Lesouëf apporte des éléments nouveaux à la connaissance du japonisme et de la bibliophilie japonaise au XIX^e siècle. La première partie aborde les questions de l'image du Japon en France au temps de Lesouëf, et celle de la bibliophilie du livre japonais. La biographie Lesouëf est ensuite abordée brièvement, avant de passer à une description détaillée de la collection japonaise.

本日は皆様、御多忙中にもかかわらず、本講演にお越し（おこし）下さいまして、まことにありがとうございます。

私は、フランスで上級司書を養成する機関である フランス国立図書館情報学学校の学生で、日本の図書館学を 実地で学ぶため、今年の9月より3カ月間 国会図書館で研修を受けました。今回の研助言、ご指導をいただいた古典籍課、東洋文庫の方々に、この場を借りて厚く御礼（おれい）申し上げます。

この研修の一環として、本日日本の皆様の前で、私がフランスで今まで行って参りました 日本文化の研究について お話する機会を得、日仏交流に わずかながらではありますが貢献できますことは、望外の喜びです。

これから皆様にお話ししようとするスミス・ルスエフ・コレクションとは、19世紀のパリの資産家アレクサンドル・オーギュスト・ルスエフが蒐集した膨大（ぼうだい）な書誌・写本・版画のコレクションで、ルスエフ亡き後（あと）、妹のス

ミス夫人が1913年に一括して国に寄贈したため、スミス・ルスエフ・コレクションと呼ばれています。コレクションは現在、フランス国立図書館に収められており、稀覯本を含む洋書2万5千冊、写本300点、版画1万6千点のほか、東洋関係の写本、版本類（るい）も少なくなく、ほぼ500点を数えます（かぞえます）。東洋写本部に収められている和書のコレクションでは江戸時代から明治中期までの挿し絵入り本が集められています。フランス国立図書館における和古書のコレクションとしては、質、量ともに名高いテオドル・デュレ・コレクションに次ぐ地位を占めて（しめて）います。

参考資料にもありますように、奈良絵本、浮世絵の肉筆と版画の分野ではコレクションの研究がかなり進みました。それに加え（くわえ）、3年前に東洋写本部の小杉圭子先生が未整理資料の目録を出版しました。また最近、ジャポニスム、漢籍あるいは百科事典、書誌の形状（けいじょう）についての展覧会に、ルスエフ・コレクションの所蔵作品が何点か出品され、一般にも次第に知られるようになってきました。

研究のテーマとして、ルスエフの和書コレクションを私が選んだのは、このコレクションがフランスに現存する貴重な和書コレクションであると同時に、19世紀後半（こうはん）のフランスにおける和書の受容（じゅよう）という、ジャポニスムにおける大変興味深い（きょうみぶかい）問題を照らし出すからです。なぜ19世紀後半のフランスにおいて和書はかくも人気があったのか、その際（さい）フランス人はどの程度日本語を読めたのか、日本語が読めた場合と全く読めなかった場合では、受容する和書の種類に違いはあったのか等が、私が研究を通して（とおして）明らかにしようとした点です。

ルスエフ自身とそのコレクションについて説明する前に、ジャポニスムの背景について簡単に述べたいと思います。お配りしたプランでは、世界から見た和書”というタイトルをご覧ください。

I 神秘の文明を映す資料：世界から見た和書

ジャポニスムの定義

ルスエフが和書を蒐集し始めた時期は、1870年代前半です。当時、日本が西欧諸国（しよこく）に門戸を開いてからすでに15年が経過（けいか）しており、ヨーロッパでジャポニスムが流行しておりました。

ジャポニスムという現象の複雑を、まず強調しておかなければなりません。この言葉には、「日本の美術品への関心」、「日本文明の研究」、あるいは「西洋美術のモチーフや視覚表現における日本からの影響」など、様々な意味があります。

ジャポニスムの研究において、19世紀のフランスにおける江戸時代以前の和書への関心と西洋における愛書趣味の対象に和古書が加えられたことの影響、これは、今まで十分に検討されていない問題でありました。SLCはこうしたテーマが存在（そんざい）したことを端的に示す良い例だと思われまます。当コレクションを検討は、ジャポニスムをさらに深く理解させます。

どんな資料が入手されたのか

開国後、日本に滞在（たいざい）していた人々は、どんな資料を入手できたのでしょうか。1858の日仏修好通商条約によると、外国人が武鑑などの軍書類や地理に関する資料をも入手（にゆうしゅ）するのは禁止されておりました。初期段階の

購入者は、日本の出版文化に関する知識もなく、市場（しじょう）も開かれていなかったため、比較的入手しやすい挿し絵本を買い集めたのです。

1868 から1870年代の末にかけて、大量（たいりょう）の和書を輸入（ゆにゅう）し、商売しようとする者（もの）が現れました。フランスに輸入された代表的な資料としては、外国人の姿が描かれた版画である長崎絵や横浜絵、あるいは風俗が描写された墨摺の名所図会など、当時出版された合巻、あるいは鮮やかな歌川派の錦絵、花鳥画の画帖、絵手本や画譜などの作品があります。

収集の主な動機

こうして、フランスでは研究者のみならず、蔵書家、文学者、あるいは美術家は、おのおの自分なりに日本のイメージを抱いていました。それらのイメージを形成する源となったのは、ヨーロッパにもたらされた版画、絵本、そして稀（まれ）にですが、写本だったのです。日本語教師だったレオン・ド・ロニー氏の授業を除いて、日本語の文章ではなく、画像から日本のイメージが練り上げられたと言えます。

後ほどまた述べますが、フランスにおける最初の日本語教師であったレオン・ド・ロニーで、Lの友人だったのです。それにも関わらず、あるいはそれ故に、Lは日本語を全く学ばなかったのです。ビュルチの引用から分かりますが、Lも和書の画像しか理解できなかったそうです。つまり、彼が日本の奇妙なイメージを創り上げていたと想定できるのではないのでしょうか？

ビュルチ、デュレ、ゴンクールなどの蔵書家たち、あるいは民俗学に興味を抱いていたノルデンショルドのような探検（たんけん）家らの考察（こうさつ）を読むと、次のような意図（いと）が蒐集の主な動機（どうき）になっていたことがよく分かります

すなわち、日本語の文章ではなく、絵入り本の画像を通じて、ノルデンショルドが書いたように、「まだこの国が西洋に対して 門戸（もんこ）を閉（と）ざしていた頃の魂（たましい）のありようを理解」するということを意図としていました。

和書そのものとの出会い

1883年、パリにある画廊で、ビュルチ・コレクションの奈良絵本・嵯峨本が何点か展示されたことが知られています。嵯峨本を見た19世紀のフランス人たちはどんな印象を受けたでしょう？日本の出版文化を知らない彼らが、慣れ親しんだ西洋の出版物と比較して、西洋の稀観本の基準に従って和書を評価したことは疑いありません。この点が、ルスエフ・コレクションの構成をよく理解するポイントと思われれます。一方で、和古書の紙、装丁などの外見、空摺（からずり）、色摺などの印刷技術、絵入り本の造り、といったフランス人たちが初めて目にした特徴は非常に刺激的な発見であり、かつ注目を集めたのです。

さらに、西洋と日本の書物は紙質（ししつ）や色刷りの方法だけでなく、書物（しよもつ）の造りが全面的に異なっており、そのために和書が賛美（さんび）されたのです。

こうして、日本の挿絵本への情熱を、フランスの出版事情から理解できることは確かでしょう。西洋の出版物をよく知っていたLは、西洋と日本の挿絵本を同じように関連づけたと思われれます。

II. ルスエフの日本への関心

伝記 (1829-1906)

ルスエフは1829年にパリに生まれました。父親は金銀の商売を営なみ（いとなみ）、息子に大きな期待をかけて仲買人にすることを目指していました。

ただ、

若い頃のルスエフは商売、法律学などには全然興味がなかったようです。

むしろ、ルスエフは若い頃から外国旅行や美術への関心が強く、未知の地域、未知の分野に関する挿し絵入り本を熱心に読んでいました。その中に、鎖国の日本についての資料もあったようです。

1857年、ルスエフ28才の時、父親が亡くなり、遺産（いさん）を相続しました。そのころから資産家として生活し、生涯（しょうがい）を書誌の蒐集に捧げる（ささげる）ようになりました。

ルスエフは、ヨーロッパ諸国、さらにロシアまで旅行し、その際（さい）幅広い蒐集を行いました。が、ゴッコン、ビュルチーのように日本にまでは行きませんでした。

日本への関心のきっかけ

ルスエフをより積極的に日本へと誘った（いざなった）のは、1870年頃に（以前にも申し上げました）フランスの日本研究者レオン・ド・ロニーに出会ったことだと思われます。

ルスエフとロニーはともに、パリにおける日本学会の設立に力を注いでいました。民族学会に属する日本学会は1872年に創立され、ルスエフは創立会員になりました。1906年に亡くなるまで、数々の会合（かいごう）に参加し、自分のコレクションに関する発表も行ったのです。

日本学会では、とりわけ日本に興味のある人々と知り合いになる機会には事欠き（ことかき）ませんでした。日本学会のメンバーには、ロニー、ルスエフの他（ほか）、商人のピング、林忠正、コレクターのセルヌスキーなどジャポニスムに関係する重要人物が名を連ねて（つらねて）いました。

また、ルスエフは、日本人の画家にも紹介されました。実は、このことに関して面白い水彩画がありますので、この機会にお見せしたいと思います。

ルスエフは、1886 当時フランスに在住（ざいじゅう）していた画家の五姓田吉松に、水彩の挿し絵を依頼しました。

背の低い人物は五姓田自身で、ルスエフから依頼書を受け、うれしそうです。このように、ルスエフは、明治期の日本人画家の作品にも大変興味があり、五姓田以外にも山本芳翠(1850-1906)を日本学会に紹介しました。

和古書の収集

ルスエフの和書の蒐集に、ジャポニスム第一世代を特徴付ける（とくちょうづける）、日本を発見した当初の熱狂と比較的単純なアプローチが見られるのです。

日本美術への関心は徐々に（じょじょに）高まりつつありましたが、それも装飾（そうしよく）美術品が主流であった時代に、ルスエフが際立っているのは、絵画、

版画、書物を中心として蒐集するという、その独特な蒐集の方針（ほうしん）にあります。

もくろく・
万国博覧会に展示されたルスエフ・コレクション

ルスエフはおよそ200点の和書の目録を1887年に刊行しました。確かにこの目録は、参照（さんしょう）しにくい上に誤りが多く、この目録からルスエフ・コレクションの内容を正確に知るのには難しいと思われます。それにも関わらず、この目録は、ルスエフが生きていた時代における日本研究の状況のありのままを、誤りや誤解も含めて端的に示している点において、この時代の貴重な証言（しょうげん）となっています。

III. ルスエフ・コレクションの構成と特徴：映像で見られた日本

ルスエフの目的

最後に、フランスの日本の品物（しなもの）の市場（しじょう）の中でルスエフは何（なに）に関心を持ち、何を無視したのかを分析していきましょう。日本人の価値観（かちかん）とは大きく隔（へだ）たるのは言うまでもないことです。ルスエフの意向は1887年の目録の序文（じょぶん）に、はっきり示（しめ）されます。日本学会の研究のために、日本美術史と地理の代表的な資料を集めたかったと説明します。

数量

実は、和書のコレクションは900冊、275点ぐらいで、小規模（しょうきぼ）なコレクションです。絵画、版画がその大半（たいはん）を占めるに対して、地理の資料は4分（よんぶん）の1（いち）です。

絵画の分野で、ルスエフ・コレクションの作品は、浮世絵師の絵画・画譜・版画が圧倒的に多く、南画・土佐派がこれに続きます。時代的には圧倒的に江戸後期（こうき）・明治初期のものが多く、19世紀の後半フランス人の収集とすれば、当然の傾向でありましょう。

このコレクションを1880年代前半の西洋の書誌学の産物（さんぶつ）と考えれば、コレクションには当時の嗜好（しこう）が反映されていると言えます。実は、スミス・ルスエフ・和書コレクションの最大特色は、彼の西洋コレクションと同じく、和書の外見と素材（そざい）を大系（たいけい）として例示（れいじ）のできる系統的（けいとうてき）な収集を行おうとしたことにあると思います。印刷物にかたよっていた当時のコレクションに対して、絵画の画帖（えがし）が大きな部分を占めるのが特徴です。

それでは、代表的な作品を見ながら、そのコレクションの内容を手短（てみじか）に考察（こうさつ）します。

絵画と文学

ルスエフが珍しい資料と考えた画帖は美術に関する資料の中で三分の一を占めます。

藤原(ふじわら)定家(のていか)が詠んだ『十二月花鳥和歌』・『伊勢物語』『六歌仙』などの画帖以外に、当時のコレクションに比(ひ)して、奈良絵本はわりに多く含まれます。ここには4点の奈良絵本があります。その中に、3点は蓬莱山、竜宮、異国など、神秘なところを描写した作品ばかりです。鮮やかな彩色を使う狩野派の画風の挿絵は偉大な過去の証(あかし)として、特に高く評価されました。これは蓬莱山の図(え)のなかで、蓬莱の宮です。『やすひこ』の主人公は不老(ふろう)不死(ふし)のくすりを探して、蓬莱山につきます。最後に、『異国物語』は三才(さんさい)図会(ずえ)の翻案で、日本から見た諸国の図(え)です。民族学よりも、神話に近い図(え)ですけれども、19世紀のフランス人にとってはそういう図(え)像が非常に貴重な情報となっていたのです。さて、『ひともと菊(ぎく)』は継子物(ままこもの)と恋愛物を組み合わせた室町期成立の物語です。この奈良絵本は土佐派風の挿絵を含め、貴族の優雅な生活や季節感をよく伝えます。どういう風にルスエフがその挿絵を見たのでしょうか。西洋写本のコレクションを見てみると、おそらくルスエフが慣れ親しんだ(したしんだ)フランスの貴族のために描かれた贅沢なゴシック写本と端的に関連づけたでしょう。なお、奈良絵本の紙、表紙の優雅さとやわらかさは西洋書の装丁と完全にことなり、コレクターから非常に賞賛(しょうさん)されました。

日本美術

画譜

次に、ルスエフは日本美術史の情報資源として絵本、画譜を集めました。絵本、画譜類については『鶯村(おうそん)画譜』『春溪(しゅんけい)画譜』など文化・文政の代表的な作品をはじめとし、北斎の作品など注目すべき書物が多い。

錦絵

版画の画帖も少なくありません。開国後、他のコレクターのように、ルスエフはより鮮やかな色彩に心を引きつけられたようです。

—『千絵の海』

版画の中で、ルスエフが集めた名所図会にゆかりの深い作品群があり、これは画帖に張り合わされている北斎の『千絵の海』シリーズです。

これは五島列島の鯨(くじら)の図(え)です。巨大な鯨を取り囲む(とりかこむ)たくさんさんの船が集まっています。

その全十図(じゅうず)がそろいで保存されている例は極めて珍しいです。ペロ藍(あい)の鮮やかな色感を味わうため、ことさらに水辺の風景のテーマが選ばれたようです。

—源氏絵

ルスエフは地理だけではなく、やはり当時のコレクターのように日本的に見なされた役者と美人の錦絵に興味も持っていました。その中で、注目すべきは歌川国貞の『其姿紫(そのすがたゆかり)の写絵(うつしえ)』という版画シリーズです。弘化・嘉永に刊行された源氏絵の摺り物の一つで、

この図(え)は合巻の挿し絵に同じような構図のものはありません。奥に座っている人物が主人公です。そのそばにお刺身を作る人がいます。豊富な色彩(しきさい)を使って、華麗な擬古典(ぎこてん)世界を演出しています。実は、フランス人のコレクターは「見立て」を知らないので、そういう錦絵を貴族社会を描写している版画として見なしたのです。

情報資源としての資料

民族学会のメンバーとして、ルスエフは地理の資料に高い興味を抱いていました。実は、1870年代から日本への旅行が増えていって、日本の地理に関する資料は必要になりました。ルスエフ・コレクションの中で、名所図会は大きな部分を占めています。

肉筆の分野では、日本の開国以前における日蘭交渉(こうしょう)を背景に収集された異色(いしょく)の作品群(さくひんぐん)も含まれています。それは、フランス日本学会とオランダの日本研究者達との深い関係に起因(きいん)すると思われる。ルスエフ自身、何度もアムステルダムに旅行し、そこで和書を買った可能性(かのうせい)もあります。

—石崎融資

今見ているのは、『蛮館図』という画帖からの図で、長崎湾でオランダ船の積み荷(つみに)が卸(おろ)されている様子(ようす)を描写する図です。構成、海の描き方は西洋銅版画を思わせ、写実味(しゃじつみ)が強く、ヨーロッパ人はその風景面を高く評価したでしょう。天保に『長崎古今集覧名所図会』の挿し絵を描いた石崎(いしざき)融思(ゆうし)(1768-1846)の作品だと思われます。疑いもなく、ルスエフにしてみれば、この画帖は贅沢な美術品とともに、日本研究に貴重な資料だったでしょう。

—川原慶賀

長崎にゆかりの深い注目すべき肉筆画として、『蛮館図』の他に、川原慶賀工房(こうぼう)の作品と推定(すいてい)される三十点が挙げられます。長崎の歳時記や職人(しょくにん)尽くし(づくし)を描いた文化ごろの作品です。

川原慶賀は出島の滞在者(たいざいしゃ)たちから依頼を受け、風俗及び動植物画(どうしょくぶつが)などを、多量(たりょう)に描いていました。ルスエフはその絵を民族資料として見たと考えられます。実は、ヨーロッパ人は川原慶賀の絵をよく知っていました。なぜならば、日本に関するヨーロッパの刊行物に挿絵としてよく載(の)せられたからです。

結論

前述(ぜんじゅつ)したように、ルスエフ・コレクション全体はこれまであまり注目されませんでした。それは、質が最大の原因です。確かに、彼のコレクションの中には、有名な画家の作品とされたものには写し(うつし)が多く含まれ、明治時代の翻刻本(ほんこくほん)も多く含まれます。

しかし、日本美術の文献がヨーロッパにも日本にも、まだ少なかった時代であると考慮すれば、日本に行かずに、原本(特に写本)・粉本に基づいた日本学会の研究を援助しようとし、原資料とその解題(かいだい)目録を提供するという試みは独創的(どくそうてき)であり、彼の功績(こうせき)は大きな意味を持っていたと言えるのではないのでしょうか。彼の意図(いと)、いわゆる日本文明の理解ため、日本美術史、地理をまがりなりにもまとめようとしたのは見過ごすことができません。さらに現存のスミス・ルスエフ・コレクションは江戸後期・明治初期の書物、版画の美術史の実際と多様性を反映しています。雁皮(がんび)から明治時代のちりめんまで、種々(しゅじゅ)の代表的な素材が収集され、本の絵入りの袋(ふくろ)まで愛蔵されたのです。

その特徴の故に、ジャポニスムの背景とすれば、ルスエフは他のコレクターと異なる独創的なコレクションを形成(けいせい)するようになりました。奈良絵本、画帖、日清戦争の錦絵など、ゴンクールやデュレ・コレクションに見出せない作品を含んだコレクションとして、ジャポニスム現象を新しい視点から照らし出す(てらしだす)と考えられます。

さらに、このコレクションはジャポニスムにおける日本学会の役割を明らかにする資料として、フランスの日本研究史、明治時代の日仏交流の歴史に大きな意味を持つと言えます。

最後に、スミス・ルスエフ和書コレクションの研究には、ルスエフ・西洋コレクション、日本学会の活動及び和書コレクションの内容という複数の視点が必要であります。というのは、西洋の愛書趣味(しゅみ)と和書の愛好の関係を端的に表す点で、これらの問題は見過ごせないのではないか、と思われるからであります。